

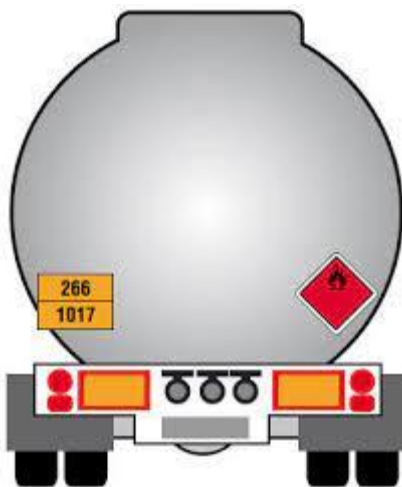


**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Freyring **Fu** Merlebach

## PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE



*Dernière mise à jour le 02 Novembre 2022*

## Plan Communal de Sauvegarde

### Sommaire

#### Préambule :

Arrêté Municipal	fiche 01	page 5
Cadre Juridique	fiche 02	page 7
Mise à jour	fiche 03	page 8
Modalités de déclenchement du plan	fiche 04	page 9

#### CHAPITRE I : LE DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE

<u>Schéma d'alerte des responsables de la Commune</u>	fiche I.01	page 11
---	------------	---------

<u>La cellule de crise municipale</u>	fiche I.02	page 12
---------------------------------------	------------	---------

#### Les fiches actions :

○ Monsieur le Maire « Directeur des secours »	fiche I.03a	page 14
○ Secrétariat	fiche I.03b	page 16
○ Relations publiques, communication et informations	fiche I.03c	page 17
○ Responsable « lieux publics et E.R.P. »	fiche I.03d	page 18
○ Responsable « logistique »	fiche I.03e	page 21
○ Responsable « économie »	fiche I.03f	page 23
○ Responsable « population »	fiche I.03g	page 25

<u>Organisation de l'alerte</u>	fiche I.04	page 26
---------------------------------	------------	---------

<u>Circuit d'alerte</u>	fiche I.05	page 29
-------------------------	------------	---------

<u>Alerte de la population (messages)</u>	fiche I.06	page 33
---	------------	---------

<u>L'évacuation et l'accueil de la population</u>	fiche I.07	page 36
---	------------	---------

#### CHAPITRE II : LES MOYENS RECENSES

<u>Moyens matériels</u>	fiche II.01	page 38
-------------------------	-------------	---------

<u>Lieux d'hébergement, transport et alimentation</u>	fiche II.02	page 41
---	-------------	---------

#### Les personnes ressources

A. Les entreprises et artisans	fiche II.03a	page 44
B. Les associations de secourisme	fiche II.03b	page 45
C. Autres personnes	fiche II.03c	page 46

## Plan Communal de Sauvegarde

### Sommaire

## CHAPITRE III : PRESENTATION GENERALE DE LA COMMUNE ET ANALYSE DU RISQUE

### Présentation de la Commune

#### A. Contexte général

- |                              |              |         |
|------------------------------|--------------|---------|
| - Contexte général           | fiche III.01 | page 49 |
| - Répertoire de contacts     | fiche III.02 | page 52 |
| - Identification des risques | fiche III.03 | page 56 |

#### B. Plan cadastral et cartes

- |  |              |         |
|--|--------------|---------|
| - Localisation des zones de risques  | fiche III.04 | page 76 |
| - Identification des routes, voies et chemins communaux                    | fiche III.05 | page 77 |
| - Localisation de la cellule de crise communale, point(s) de rassemblement | fiche III.06 | page 85 |

### INFORMATIONS RELATIVES A LA POPULATION

- |   |              |         |
|---|--------------|---------|
| Population saisonnière et activités ponctuelles | fiche III.07 | page 86 |
|---|--------------|---------|

### LISTE DES ANNEXES :

ANNEXE 1 : Annuaire de Crise

ANNEXE 2 : Signaux d'alerte

ANNEXE 3 : Extrait du Plan Particulier d'Intervention CHEMESIS

ANNEXE 4 : L'établissement scolaire face à l'accident majeur (rappel des consignes)

ANNEXE 5 : Journal de Crise

# **PREAMBULE**

<b>Plan Communal de Sauvegarde</b>  <b>Arrêté municipal</b>	<b>Fiche</b>  <b>01</b>
---	-------------------------------

*Département de la Moselle*  
*Canton de Freyming-Merlebach*  
*Commune de Freyming-Merlebach*

*N°62/2008*

**République Française**  
**ARRETE MUNICIPAL**  
**Portant Plan Communal de Sauvegarde**

Le Maire de Freyming-Merlebach,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2212-2, relatif aux pouvoirs de police du Maire ;  
Vu la Loi du 13 août 2004 et notamment son article 13 relatif au Plan Communal de Sauvegarde ;  
Vu le Décret n° 2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif au Plan Communal de Sauvegarde et pris en application de l'article 13 de la loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation et de la sécurité civile ;  
Vu le Décret n°2005-1158 du 13 septembre 2005 relatif aux plans particuliers d'intervention concernant certains ouvrages ou installations fixes et pris en application de l'article 15 de la Loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;  
Considérant que la Commune de Freyming-Merlebach est notamment exposée aux risques majeurs suivants :

- Risques Naturels : Inondations
- Risques Naturels : Mouvement de terrain – Affaissements miniers
- Risques Technologiques : Industriel
- Risques Technologiques : Transport de Matières Dangereuses

Considérant qu'il est important de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas de crise ;

Décret n° 2022-907 du 20 juin 2022 relatif au plan communal et intercommunal de sauvegarde et modifiant le code de la sécurité intérieure

**ARRETE :**

Article 1<sup>er</sup> : Le Plan Communal de Sauvegarde de la Commune de Freyming-Merlebach est établi à compter de ce jour.

Article 2 : Le Plan Communal de Sauvegarde est consultable à la Mairie.

Article 3 : Le Plan Communal de Sauvegarde fera l'objet des mises à jour nécessaires à sa bonne application.

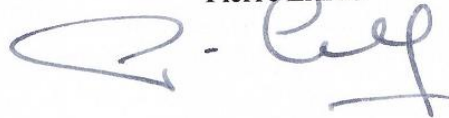
Article 4 : Copies du présent arrêté ainsi que du plan annexé seront transmises à :

- Monsieur le Préfet de Moselle ;
- Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Forbach ;
- Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Moselle ;
- Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique ;
- Monsieur le Directeur Départemental de l'Équipement.

Freyming-Merlebach, le 2 octobre 2008

**Le Maire**

**Pierre LANG**



<b>Plan Communal de Sauvegarde</b>  <b>Cadre Juridique</b>	<b>Fiche</b>  <b>02</b>
--	-------------------------------

- La loi du 13 août 2004 et notamment son article 13 relatif au Plan Communal de Sauvegarde,
  - Code Général des Collectivités Territoriales – art. L 2212-2 : « La police municipale a pour objet d’assurer le bon ordre, la sécurité et la salubrité publique. Elle comprend notamment le soin de prévenir, par des précautions convenables, et de faire cesser, par la distribution des secours nécessaires, les accidents et fléaux calamiteux ainsi que les pollutions de toutes natures, tels que les incendies, les inondations, les ruptures de digues, les éboulements de terrain ou de rochers, les avalanches et autres accidents naturels, les maladies épidémiques ou contagieuses, les épizooties. La police municipale prévoit également de pourvoir d’urgence à toutes les mesures d’assistance et de secours s’il y a lieu, de provoquer l’intervention de l’administration supérieure. »
  - Décret n° 90-918 du 11 octobre 1990 ci-annexé, relatif à l’exercice du droit à l’information sur les risques majeurs pris en application de l’article 21 de la loi n°87-565 du 22 juillet 1987
  - Décret n° 2005-1156 du 13 septembre 2005 ci annexé, relatif au plan communal de sauvegarde et pris en application de l’article 13 de la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile
  - Décret n° 2005-1157 du 13 septembre 2005 relatif au plan ORSEC et pris en application de l’article 14 de la loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile
  - Décret n° 2005-1158 du 13 septembre 2005 relatif aux plans particuliers d’intervention concernant certains ouvrages ou installations fixes et pris en application de l’article 15 de la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile.
- Décret n° 2022-907 du 20 juin 2022 relatif au plan communal et intercommunal de sauvegarde et modifiant le code de la sécurité intérieure

<b>Plan Communal de Sauvegarde</b>  <b>Mise à jour du Plan</b>	<b>Fiche</b>  <b>03</b>
--	-------------------------------

- Assurer la mise à jour du plan communal de sauvegarde en complétant le tableau ci-après
- Informer de toutes modifications les destinataires du plan communal :
  - Préfet
  - Sous-Préfet d'arrondissement
  - Service Départemental d'Incendie et de Secours
  - Police

Pages modifiées	Modifications apportées	Date de réalisation
9-12-13-14-18	Remplacements de postes d'élus	23 septembre 2009
40	Modification d'un commerce	23 septembre 2009
45	Modification de la population totale	23 septembre 2009
46-47	Modification effectifs scolaires	23 septembre 2009
	Ajout du Plan de Sauvegarde Belle Roche	27 octobre 2009
	Mise à jour complète	Fin d'année 2022



<b>Plan Communal de Sauvegarde</b>  <b>Modalités de déclenchement du plan</b>	<b>Fiche</b>  <b>04</b>
---	-------------------------------

Le plan communal de sauvegarde est déclenché :

- **par le Maire**, ou par son représentant désigné dès lors que les renseignements reçus par tout moyen ne laissent aucun doute sur la nature de l'événement ; **il en informe alors l'autorité préfectorale** ;
- **à la demande de l'autorité préfectorale** (le Préfet ou son représentant).

**Dès lors que l'alerte est reçue par le Maire, celui-ci doit, dans un premier temps, constituer la cellule de crise municipale. Pour cela, il met en œuvre le schéma d'alerte (voir Fiche : I.01)**

Personnes chargées de la réception de l'alerte par la préfecture :

- **Nom** : M. Pierre LANG, Maire
- **Nom** : M. Bernard PIGNON, premier adjoint
- **Nom** : M. Marc FRIEDRICH, 5ème adjoint
- **Nom** : Mme Mélanie MIESZKALSKI, DGS
- **Nom** : M. Pascal THIRION
- **Nom** : M. Florian PAVLIC

**1<sup>ère</sup> PARTIE :**

**LE DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE**

<p><b>Plan Communal de Sauvegarde</b></p> <p><b>SCHEMA D'ALERTE DES RESPONSABLES COMMUNAUX</b></p>	<p><b>Fiche</b></p> <p><b>I.01</b></p>
--	--

**SIGNALEMENT DE L'EVENEMENT :**  
Citoyens – Policiers – Pompiers – Personnel Municipal – Autres



**INFORMATION DE L'ADMINISTRATION :**  
Mairie – Astreinte Communale - Autres



**INFORMATION DES RESPONSABLES COMMUNAUX**  
Voir liste des responsables communaux



**EVALUATION DE LA SITUATION**  
En contact avec les services de police et de secours



**CONSTITUTION DE LA CELLULE DE CRISE MUNICIPALE**  
Si jugé nécessaire

<b>Plan Communal de Sauvegarde</b>  <b>LA CELLULE DE CRISE MUNICIPALE</b>	<b>Fiche</b>  <b>I.02</b>
---	---------------------------------

**Cellule de crise communale :** Dirigée par le Maire ou son suppléant (Premier suppléant : M. Marc FRIEDRICH. Second suppléant : M. Bernard PIGNON)

**Adresse du site principal :** Hôtel de Ville

**Endroit précis :** 42 rue Nicolas Colson, Bâtiment 2, Salle de réunion étage 1,

**Matériel à disposition :** ordinateur, wifi, téléphone. Groupe électrogène

**Adresse du premier site de repli :** Médiathèque

**Endroit précis :** 21 rue de la Croix

**Matériel à disposition :** ordinateur, wifi, téléphone. Groupe électrogène

**Adresse du second site de repli :** Siège de la Communauté de Communes

**Endroit précis :** 2 rue de Savoie, ancien siège Reumaux

**Matériel à disposition :** ordinateur, wifi, téléphone. Groupe électrogène

**Composition :** La cellule de crise est composée de 7 sections différentes, ayant pour chacune d'entre elles un responsable titulaire et un responsable suppléant, ainsi qu'éventuellement du personnel communal associé. Les sections sont les suivantes :

- Direction de la CCM
- Responsable relations publiques, de la communication et de l'information
- Responsable lieux publics et établissements recevant du public (ERP)
- Responsable logistique
- Responsable économie
- Responsable population
- Secrétariat

**L'annuaire annexé répertorie l'ensemble des numéros de téléphone UTILES**

### **COMPOSITION DE LA CCM :**

	Titulaire	Suppléant	Personnel titulaire associé	Personnel suppléant associé
Direction de la CCM	M. Pierre LANG, Maire	Mr Friedrich	Mme MIESZKALSKI	Mr Thirion
Relations publiques , communication et informations	Mr Blaes	Mme Kochems	Mr Rivet	
Lieux publics et établissements recevant du public	Mme Beauvais	Mr Kottmann	Mr Kremer	Mr Obert
Responsable logistique	Mr Pignon	Mr Sosna	Mr Bour Stéphane	Mr Egloff
Responsable économie	Mr Mayer	Mr Koenig	Mme Klein-Schowing	Mme Godeaux
Responsable population	Mr Haas	Mme Karas	Mme Moghraoui	Mme Kuhnen
Secrétariat	Mr Pavlic	Mr Breyer		

<b>Plan Communal de Sauvegarde</b>  <b>FICHE ACTIONS</b>  <b>DIRECTION DE LA CCM</b> <b>(MONSIEUR LE MAIRE)</b>	<b>Fiche</b>  <b>I.03a</b>
--	----------------------------------

**IDENTITE :**

- Identité : M. Pierre LANG, Maire de la Ville de Freyming-Merlebach
- Premier suppléant : : M. Marc FRIEDRICH

Est associé à la direction de la CCM :

**FONCTIONS :**

Le Maire est le directeur des opérations de secours sur le territoire de sa commune jusqu'au déclenchement d'un plan de secours départemental par le Préfet.

En cas d'alerte (météo, inondations...) transmise par la Préfecture, le Maire doit répercuter l'information ou l'alerte auprès des administrés.

En cas de crise, dès le début des opérations, le Maire ou son Adjoint doit en liaison avec le responsable local de la gendarmerie ou de la police, et avec l'officier des sapeurs-pompiers :

1. Prévoir le guidage des secours vers les lieux de la catastrophe ; aider à la régulation de la circulation, empêcher qu'un sur-accident ne se produise ;
2. Indiquer le lieu de la catastrophe aux gendarmes ou aux policiers et mettre à la disposition des secours un local pouvant servir de poste de commandement ;
3. Mettre en œuvre le plan de rappel des responsables communaux et activer la cellule de crise communale ;
4. Dans le cas où il y aurait de nombreuses victimes décédées, déterminer en relation avec le Préfet l'emplacement d'une chapelle ardente et la faire équiper ;
5. Organiser l'évacuation, le rassemblement, l'accueil, l'hébergement et le soutien socio psychologique des victimes ou sinistrés ;

6. Mettre à disposition des secouristes un (ou plusieurs) local de repos, prévoir leur ravitaillement ;
7. Prendre, si nécessaire, les ordres de réquisition afin d'assurer le respect ou le retour du bon ordre, de la sûreté et de la salubrité publiques (cf. modèles : fiches n°7) ;
8. Se tenir informé et rendre compte à la Préfecture ;
9. Faire mettre en place un numéro de téléphone dédié à l'information de la population.

<p><b>Plan Communal de Sauvegarde</b></p> <p><b>FICHE REFLEXE</b></p> <p><b>SECRETARIAT</b></p>	<p><b>Fiche</b></p> <p><b>I.03b</b></p>
---	---

IDENTITE :

- Identité du titulaire : Mr Pavlic
- Identité du suppléant : Mr Breyer

FONCTIONS :

**Au début de la crise :**

- Est informé de l'alerte
- Se rend au lieu déterminé pour accueillir la CCM
- Organise l'installation de la CCM avec le Maire
- Ouvre le calendrier des événements, informatisé ou manuscrit (pièce essentielle notamment en cas de contentieux)

**Pendant la crise :**

- Assure l'accueil téléphonique de la CCM
- Assure la logistique de la CCM (approvisionnement en matériel, papier, ...)
- Assure la frappe et la transmission des documents émanant de la CCM (réception et transmission des télécopies, ...)
- Appuie les différents responsables de la CCM en tant que de besoin
- Tient à jour le calendrier des événements de la CCM

**Fin de la crise**

- Assure le classement et l'archivage de l'ensemble des documents liés à la crise
- Participe avec le Maire à la préparation de la réunion de « débriefing »
- Rédaction des communiqués destinés aux supports d'information numérique



<p><b>Plan Communal de Sauvegarde</b></p> <p><b>FICHE REFLEXE</b></p> <p><b>CHARGE DES RELATIONS PUBLIQUES COMMUNICATION ET INFORMATIONS</b></p>	<p><b>Fiche</b></p> <p><b>I.03c</b></p>
--	---

IDENTITE :

- Identité du titulaire : Mr Blaes
- Identité du suppléant : Mme Kochems

FONCTIONS :

**Au début de la crise :**

- Est informé de l'alerte
- Se rend au lieu déterminé pour accueillir la CCM
- Met en place un numéro de téléphone dédié à l'information de la population
- Rédaction des communiqués destinés aux supports d'information numérique

**Pendant la crise :**

- Réceptionne, synthétise et centralise les informations qui lui sont communiquées par les médias et en informe le Maire,
- Assure la liaison avec les chargés de communication des autorités concourants
- Gère les sollicitations médiatiques en liaison avec le Maire
- Assure l'information des populations
- Rédaction des communiqués destinés aux supports d'information numérique

**Fin de la crise**

- Assure, sous l'autorité du Maire, l'information des médias sur la gestion de la crise au sein de la commune
- Rédaction des communiqués destinés aux supports d'information numérique

<p><b>Plan Communal de Sauvegarde</b></p> <p><b>FICHE REFLEXE</b></p> <p><b>RESPONSABLE LIEUX PUBLICS ET ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC</b></p>	<p><b>Fiche</b></p> <p><b>I.03d</b></p>
--	---

IDENTITE :

- Identité du titulaire : Mme Beauvais
- Identité du suppléant : Mr Kottmann

FONCTIONS :

#### **Au début de la crise :**

- Est informé de l'alerte
- Se rend au lieu déterminé pour accueillir la CCM

#### **Pendant la crise :**

- Réceptionne, synthétise et centralise les informations qui lui sont communiquées par ses collaborateurs et en informe le Maire,
- Informe les établissements et remplit pour chacun une fiche (voir annuaire de crise)
- Transmet les informations collectées et les éventuelles difficultés au Maire
- Assure l'information des responsables d'établissements
- Gère la mise en œuvre de toute mesure concernant ces établissements (ex : mise en œuvre d'une évacuation)

#### **Fin de la crise**

- Met en œuvre la transmission de la fin d'alerte
- Participe à la réunion de débriefing présidée par le Maire

**Plan Communal de Sauvegarde**

**QUESTIONNAIRE**

**RESPONSABLES LIEUX PUBLICS et E.R.P.**

**Fiche**

**I.03d**

Etablissements	Adresse	Nom du responsable	Nombre de personnes présentes	Nombre de personnes à mobilité réduite	Nombre de femmes enceintes	Nombre d'enfants
EHPAD Le bois des Oiseleurs	Rue Alain Fournier					
Maison de retraite Sainte Elisabeth	14A rue Kloster	Mr Muller Gilles	81			
Œuvres des personnes âgées	239 av de L'Europe					
Résidence Soleil	Rue d'Orléans	Mme Constantin				
Résidence ST Barbe	2 rue Basse	Mme Constantin	70	3		
DR Bencheick DR Poss Centre de santé DR Brocchi CMS DR Pister DR Buch DR Friedrich	5 av des allies 14 rue Foch 115 rue des Romains 24 rue Roosevelt Rue Carmaux 11 Rue Kloster 142 Av Poincaré 32 rue Foch					

DR Hantz CMS Maison médicale Sainte barbe	11 rue Kloster Rue de Carmaux 1 rue du 5 Décembre					
Salle Gouvy	1 Place des Alliers					
Médiathèque	21 rue de la Croix					
Conservatoire de Musique et de Danse	1 Rue Houllière					
Maison des Associations ASBH	108 Av Poincaré					

#### INSTRUCTIONS :

- **Demander à la personne de désigner, au sein de l'établissement, une personne qui reste à l'écoute de la radio et qui réponde au téléphone.**
- **Si une mesure de confinement est préconisée, demander à votre interlocuteur de couper les centrales de traitement de d'air et les ventilations.**
- **Demander au personnel de l'établissement de regrouper si possible les enfants.**
- **Transmettre vos coordonnées à votre interlocuteur.**

<b>Plan Communal de Sauvegarde</b> <b>FICHE REFLEXE</b> <b>RESPONSABLE LOGISTIQUE</b>	<b>Fiche</b> <b>I.03e</b>
---	------------------------------

IDENTITE :

- Identité du titulaire : Mr Pignon
- Identité du suppléant : Mr Sosna

FONCTIONS :

#### **Au début de la crise :**

- Est informé de l'alerte
- Met en alerte le personnel des services techniques (liste et coordonnées dans l'annuaire)
- Alerte et informe les gestionnaires de réseaux (alimentation en eau, assainissement, électricité, téléphone, etc.)

#### **Pendant la crise :**

- Met à disposition des autorités le matériel technique de la commune (ex : barrières, parpaings, etc ...)
- Met à disposition des autorités le ou les cartographies de la commune et facilite la mise en œuvre de l'alerte
- Active et met en œuvre le centre de rassemblement de la commune – voir fiche ci-jointe
- Organise le transport collectif des personnes
- S'assure du bon fonctionnement des moyens de transmissions

### **A L'AIDE DES FICHES CI-JOINTES ET DE L'ANNUAIRE**

#### **Fin de la crise**

- Informe les équipes techniques de la commune
- Assure la récupération du matériel communal mis à disposition dans le cadre de la crise
- Participe à la réunion de débriefing présidée par le Maire



<b>Plan Communal de Sauvegarde</b> <b>FICHE REFLEXE</b> <b>RESPONSABLE ECONOMIE</b>	<b>Fiche</b> <b>I.03f</b>
---	------------------------------

IDENTITE :

- Identité du titulaire : Mr Mayer
- Identité du suppléant : Mme Koenig

FONCTIONS :

#### **Au début de la crise :**

- Est informé de l'alerte
- Se rend au lieu déterminé pour accueillir la CCM

#### **Pendant la crise :**

- Informe : commerçants – artisans – entreprises situés sur le territoire de la Commune

**VOIR LISTE DANS L'ANNUAIRE DE CRISE (FICHE III.08)**

- Recense :
  - Les personnels présents sur le site
  - Les personnels en mission à l'extérieur du site
  - Le nombre d'enfants et de femmes enceintes éventuellement présents (commerces notamment)

**A L'AIDE DES FICHES CI-JOINTES**

#### **Fin de la crise**

- Informe les commerçants – artisans – entreprises contactés
- Participe à la réunion de débriefing présidée par le Maire

<p><b>Plan Communal de Sauvegarde</b></p> <p><b>QUESTIONNAIRE « ARTISANS – COMMERCANTS – ENTREPRISES »</b></p> <p><b>RESPONSABLE ECONOMIE</b></p>	<p><b>Fiche</b></p> <p><b>I.03f</b></p>
---	---

DATE :

HEURE :

- 1) Identification de l'établissement :
- 2) Domaine d'activité :
- 3) Prénom et nom de la personne contactée :
- 4) Numéro de téléphone à joindre au sein de l'établissement si besoin :

**Demander à la personne de désigner, au sein de l'établissement, une personne qui reste à l'écoute de la radio et qui réponde au téléphone.  
(si possible : identité de la personne désignée : .....)**

- 5) Combien de personnes sont présentes dans les locaux ?
- 6) Combien de personnes ont des difficultés de mobilité ?
- 7) Combien y a-t-il de femmes enceintes ?
- 8) Combien y a-t-il d'enfants ?
- 9) Quelles substances susceptibles de porter atteinte à l'environnement ou à la santé sont utilisées dans l'entreprise ?

**Si une mesure de confinement est préconisée, demander à votre interlocuteur de couper les centrales de traitement d'air et la ventilation.**



<p><b>Plan Communal de Sauvegarde</b></p> <p><b>FICHE REFLEXE</b></p> <p><b>RESPONSABLE POPULATIONS</b></p>	<p><b>Fiche</b></p> <p><b>I.03g</b></p>
---	---

IDENTITE :

- Identité du titulaire : Mr Haas
- Identité du suppléant : Mme Karas

Est associé au responsable populations : le CCAS

FONCTIONS :

**Au début de la crise :**

- Est informé de l'alerte
- Se rend au lieu déterminé pour accueillir la CCM

**Pendant la crise :**

- S'assure de l'information de l'ensemble de la population (personnes isolées, handicapées, résidents secondaires, ...) sur les événements et sur les mesures de protection adoptées (mise à l'abri, évacuation, ingestion d'iode stable)
- **En relation directe avec le responsable logistique, assure l'approvisionnement des habitants (eau potable, iode stable...)**
- Assure la fourniture des repas aux personnes hébergées ou sinistrées
- En cas d'évacuation, s'assure de la protection des biens contre le vandalisme ou le pillage en liaison avec les forces de l'ordre
- Mobilise en tant que de besoin les associations de secouristes (logistique hébergement, etc.)

**A L'AIDE DES FICHES JOINTES DANS L'ANNUAIRE (FICHE III.08)**

**Fin de la crise**

- Préviens toutes les personnes contactées pour les informer de la fin de la crise
- Participe à la réunion de débriefing présidée par le Maire

<b>Plan Communal de Sauvegarde</b> <b>ORGANISATION DE L'ALERTE</b>	<b>Fiche</b> <b>I.04</b>
---	-----------------------------

## **I) Présentation des Sirènes**

### **Commandées à partir de la Préfecture**

Ces sirènes sont actionnées, pour test, tous les mois (1<sup>er</sup> mercredi du mois, à 12h). Elles sont réparties sur la ville aux points suivants :

- Centre de secours, rue d'Oradour sur Glane

## **II) Systèmes mobiles**

### **a) Equipement du Centre de Secours**

Le Centre de secours dispose d'un véhicule mobile, équipé d'une sirène et d'un dispositif de diffusion sonore, de type mégaphone

### **b) Equipement de la Ville**

La Ville de Freyming-Merlebach s'est équipée d'un appareil de diffusion sonore mobiles, pouvant être fixé sur un véhicule des Ateliers Municipaux en cas de crise. Un second appareil de diffusion sonore est fixé en permanence sur un véhicule de la Police Municipale. La Ville de Freyming-Merlebach s'est également dotée de deux porte-voix mobiles.

## **III) Utilisation des médias**

### **1) Télévision**

Via la télévision locale, il est possible de diffuser un message d'alerte pouvant être perçu par une partie importante de la population de la Ville. Le message d'alerte pourra être diffusée via les médias suivants :

**TV8 Moselle-Est**

**France 3 Metz**

## **2) Radiodiffusion**

Il est également possible de diffuser un message d'alerte en utilisant la diffusion radiophonique. Le message d'alerte pourra alors être diffusée via les médias suivants :

**France Bleu Lorraine Nord**

**Europe 2 (Virgin Radio), Antenne de Forbach**

**Radio Valmont 1**

**Radio Mélodie SARREGUEMINES (57200)**

**Radio Lor FM**

**Radio Banlieus'arts Farébersviller**

Enfin, une diffusion pourra également être effectuée par le site internet de la Commune. Le message d'alerte devra alors être transmis au webmaster, par les moyens suivants :

**Adresse du webmaster** : [webmaster@freyming-merlebach.fr](mailto:webmaster@freyming-merlebach.fr)

## **3) Facebook, Illiwap, Panneaux LED**

Une communication devra également être réalisée sur les supports d'information numériques communaux. Le personnel en charge de la mise en ligne est joignable aux coordonnées ci-dessous :

- ➔ Illiwap et panneaux LED
  - Identité
  - Numéro de tel portable
  - Adresse mail
- ➔ Page facebook de la Ville
  - Identité
  - Numéro de tel portable
  - Adresse mail

Ce même personnel devra être en charge de la communication aux autres supports associés à la Ville et notamment l'EPCI (application smartphone de la CCFM, pages facebook et internet de la CCFM) et plus largement à toutes pages facebook de structures associées à la commune (OMCE, OMCE Vouters, Gouvy).

<b>Plan Communal de Sauvegarde</b>  <b>CIRCUIT D'ALERTE</b>	<b>Fiche</b>  <b>I.05</b>
---	---------------------------------

### **Sauf indications et besoins particuliers liés à la nature du sinistre**

Dans le cas de l'utilisation du système sonore mobile communal, il y a lieu de diffuser l'alerte en utilisant les deux véhicules spécialement équipés à cet effet.

Chacun de ces véhicules devra suivre un tracé prévu, tel qu'indiqué sur les plans joints à cette fiche. Les rues constituées par les circuits sont les suivantes :

#### **CIRCUIT 1 : FREYMING**

Avenue Emile Huchet  
Avenue Erckmann Chatrian  
Avenue Raymond Poincaré  
Rue de Jeanne d'Arc  
Rue de Grenoble  
Rue des Lièvres  
Rue d'Alger  
Rue St Etienne  
Rue du Caveau  
Rue de Tarbes  
Rue des Romains  
Rue du Cimetière  
Rue de Saint Avold

Rue de Hombourg  
Avenue du Général de Gaulle  
Rue Sainte Brigitte  
Rue de Verdun  
Avenue Robert Schmann  
Avenue de la République  
Rue de Metz (RN3)  
Rue de la Croix  
Rue Hector Berlioz  
Rue des Fleurs  
Rue Gambetta  
Rue Peyerimhoff (Cité Sainte Fontaine)  
Rue Reumaux (Cité Sainte Fontaine)

#### **CIRCUIT 2 : MERLEBACH**

Rue de la Rosselle  
Rue Nationale (RN3)  
Avenue de la Moselle  
Rue de Forbach  
Rue Nicolas Colson  
Rue Saint Nicolas  
Rue A. de St Exupéry  
Rue d'Orléans  
Rue Maréchal Foch  
Avenue Roosevelt  
Rue Louis Pasteur  
Rue du Casino  
Rue du Wiselstein  
Rue du Dauphiné

Rue de Civray  
Avenue d'Alsace  
Rue de la Sarre  
Rue des Verriers  
Rue de Belgique  
Avenue de l'Europe  
Rue de Champagne  
Rue de Bourgogne  
Rue de Bretagne  
Rue de France  
Rue de la Frontière  
Rue du Nord







<p><b>Plan Communal de Sauvegarde</b></p> <p><b>ALERTE DE LA POPULATION</b>  <b>(exemple de message : risque inondation)</b></p>	<p><b>Fiche</b></p> <p><b>I.06</b></p>
--	--

<p><b>ATTENTION, ALERTE</b>  <b>SANS EVACUATION DES POPULATIONS</b></p>
<p>Un risque d'inondation menace votre quartier.</p> <p>Préparez-vous à évacuer sur ordre si cela devenait nécessaire.</p> <p>Restez attentifs aux instructions qui vous seront données pour votre sécurité.</p> <p>Pour votre habitation appliquez les consignes pratiques données par la Mairie.</p>

<p><b>ATTENTION, ALERTE</b>  <b>AVEC EVACUATION DES POPULATIONS</b></p>
<p>Une inondation est imminente.</p> <p>Evacuez immédiatement la zone où vous vous trouvez, dans le calme.</p> <p>Rejoignez le lieu de regroupement dont vous relevez et suivez toutes les instructions des forces de l'ordre.</p>



<p><b>Plan Communal de Sauvegarde</b></p> <p><b>ALERTE DE LA POPULATION</b></p> <p><b>(Risques naturels)</b></p>	<p><b>Fiche</b></p> <p><b>I.06</b></p>
--	--

Ci-dessous, les recommandations générales en fonction des risques naturels :

### **INONDATION**

Si les délais sont suffisants :

- évacuation préventive possible effectuée par les autorités

Si les délais sont insuffisants :

- rejoignez les zones prévues en hauteur (étages, collines, points hauts...) ;
- n'allez pas à pied ou en voiture dans une zone inondée

Dans tous les cas :

- coupez ventilation, chauffage, gaz et électricité
- ne prenez pas l'ascenseur
- fermez portes, fenêtres, aérations, etc
- mettez en hauteur le matériel fragile

### **FEU DE FORET**

- Prévenez les services de secours
- Ne vous approchez pas de la zone d'incendie, ni à pied, ni en voiture
- Eloignez-vous dans la direction opposée à la propagation de l'incendie, vers une zone externe prévue

Si le feu menace les bâtiments :

- ouvrez les portails, libérez les accès aux bâtiments ;
- confinez-vous : fermez volets et fenêtres, et bouchez soigneusement les fentes de fenêtres et bouches d'aération
- évitez de provoquer des courants d'air

## **TEMPETE**

Respectez les consignes diffusées par France-Inter ou la radio locale conventionnée par le Préfet.

Si les délais sont suffisants :

- évacuation préventive possible

Si les délais sont insuffisants :

- rejoignez des bâtiments en dur
- éloignez-vous des façades sous le vent
- fermez portes et volets
- surveillez ou renforcez si possible la solidité des éléments de construction
- renforcez la solidité des baies vitrées en utilisant du ruban adhésif
- enlevez et rentrez tous les objets susceptibles d'être emportés
- limitez les déplacements

## **SEISME**

Pendant les secousses :

- si vous êtes à l'intérieur : mettez-vous près d'un mur, d'une colonne porteuse ou sous des meubles solides, éloignez-vous des fenêtres
- si vous êtes à l'extérieur : ne restez pas sous des fils électriques, ou sous ce qui peut s'effondrer, éloignez-vous des bâtiments

Après les secousses :

- coupez ventilation, chauffage, gaz et électricité
- ne prenez pas les ascenseurs
- évacuez vers les zones extérieures prévues dans votre plan de mise en sécurité
- n'entrez pas dans un bâtiment endommagé

<p><b>Plan Communal de Sauvegarde</b></p> <p><b>ORGANISATION DE L'EVACUATION ET DE L'ACCUEIL DE LA POPULATION</b></p>	<p><b>Fiche</b></p> <p><b>I.07</b></p>
---	--

### **1) DIFFUSION D'UN MESSAGE D'ALERTE**

**A déterminer :**

- |   |
|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Secteurs où le message doit être diffusé en priorité</li> <li>- Modalités de diffusion de l'alerte en fonction de l'ampleur et dégâts provoqués par le sinistre</li> </ul> |
|---|

**Avant évacuation :**

- Tenir le personnel devant être présent dans les lieux de repli en alerte
- Organiser le lieu de repli afin d'accueillir les sinistrés

### **2) EVACUATION**

**A déterminer :**

- |  |
|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une équipe d'intervention par secteur à évacuer</li> <li>- Les moyens pratiques nécessaires pour une évacuation, notamment les moyens de transport</li> </ul> |
|--|

**Après évacuation :**

- |  |
|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Vérifier l'évacuation a été réalisée pour chaque habitation</li> <li>- Tenir un état des personnes refusant d'évacuer afin de procéder à une évacuation d'autorité en cas de danger grave</li> <li>- Diriger les personnes évacuées vers le lieu de repli défini</li> </ul> |
|--|

### **3) PROTECTION DES ZONES EVACUEE**

- |   |
|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place d'un périmètre de sécurité autour de la zone évacuée</li> <li>- Organiser des patrouilles de sécurité afin d'éviter des vols ou actes de vandalisme (prendre contact avec la Police Nationale)</li> <li>- Établir un plan de circulation en fonction des zones sinistrées</li> </ul> |
|---|

**2<sup>ème</sup> PARTIE :**

**LES MOYENS RECENSES**

<p><b>Plan Communal de Sauvegarde</b></p> <p><b>LISTE DES VEHICULES DETENUS PAR LES SERVICES COMMUNAUX</b></p>	<p><b>Fiche</b></p> <p><b>II.01</b></p>
--	---

Utilisateur	Immatriculation	MARQUE	TYPE
Ateliers	500 AST 57	PEUGEOT FOURGON <b>VENDU</b>	CTTE 231A52
Ateliers	819 BBK 57	CITROEN BERLINGO FOURGON	CTTE GBHFXB
Ateliers	18 BWP 57	FIAT DUCATO BENNE	CTTE 244CSMHCA Y
Ateliers	FM-313-CJ	FIAT DOBLO	CTTE DOBLO VU 2010
Ateliers	167 AZP 57	RENAULT PLATEAU	CTTE HDCNK5
Ateliers	286 AYP 57	CITROEN BERLINGO FOURGON	CTTE GBWJYB
Ateliers	EZ 465 CF	RENAULT MASTER	CTTE MBPM9TMYB33063H3T0
Ateliers	BC 852 WK	PEUGEOT FOURGON	CTTE YAAMFB/BX
Ateliers	AS 006 CE	CITROEN BERLINGO FR	CAM GBWJYB
Ateliers	CF 388 GB	CITROEN C3 blanc	VP M10CTRVPOO4M065
Ateliers	EA-264-RM	RENAULT KANGOO	VP FW52B6
Ateliers	EP-026-RL	RENAULT KANGOO	VP N10RENT533D340
Ateliers	EC-926-VR	MERCEDES BENNE	CAM UG418A30C
Ateliers	1545 ZL 57	RENAULT BENNE	CAM 40ACC5
Ateliers	BV 938 EE	RENAULT BENNE + GRUE	CAM BAO2W1X44A
Ateliers	DZ-560-TM <b>NACELLE</b>	NISSAN Cabstar	CAM F241ISD4R5M1M3N
Ateliers	EG-812-RS	Camion NISSAN	CAM F241ISD7R65Y2N3
Ateliers	FB 137 RG	GOUPIL	CTTE N10GPLCT0030690
Ateliers	FG-372-XQ	FIAT DUCATO BENNE	CAM 250D7MAU4BGY
Ateliers	FW-662-YT	FIAT DUCATO JPM BENNE	CAM 250DENHU4BGE7
Ateliers	EV-301-ND	FIAT DUCATO BENNE 7 places	CTTE 250D7MAU4BGY
Ateliers	30 AGW 57	SMART	VP MST1001AT002
Ateliers	Balayeuse	Balayeuse aspiratrice	carte G03
Ateliers	<b>TRACTEUR</b>	Modèle TM3265F-Marque ISEKI	Carte G05 Type WRE4A
Ateliers	CY-522-NW	Chariot élévateur - Marque DIECI	Carte G MAC 1860874
Ateliers	<b>CHARIOT ELEVATEUR</b>	Marque HYSTER	Carte G H3.5XM

Ateliers	GB-881-DF	Remorque Benne marque LIDER	Carte F	2L21012525
Ateliers	GB-663-ZN	Tracteur-Tondeuse marque Amazone	Carte G	PH012
Ateliers	BALAYEUSE	Balayeuse aspiratrice RAVO	Carte G+F	CR 540 XL
Cimetières	AC 198 AV	RENAULT KANGOO	VP	KW0VB5
Cimetières	GE-318-BA	REMORQUE BENNE ERDÉ	Remorque	2022AC12419
Sports	760 AAS 57	PEUGEOT BLANCHE	VP	MPEOOOADU139
Mairie	354 BQD 57	CITROEN C3 Gris	CTTE	UCT5002PY980
Mairie	FW 744 CK	RENAULT TWINGO ELECTRIQUE	VP	m10RENVPC899822
Mairie	EK-524-JD	PEUGEOT 3008 (Maire)	VP	MCBHZW-C2F000
Mairie	GB-884-RF	RENAULT CLIO - Gris foncé-Gladel	VP	M10RENVDP82T945
Police	351 BNR 57	RENAULT CLIO	VP	MRE1112EL648
Police	EP-016-RL	RENAULT KANGOO	VP	M10RENV5339921
Police	DA 901 BE	DUSTER Municipale Police	VP	M10DACVPOOO6499
Police	GA 092 YM	DACIA Sandero	VP	M10DACVP00010952
Technique	31 AGW 57	SMART	VP	MST1001AW005
Technique	BN 131 TH	CITROEN C3 blanc	VP	M10CTRVPOOOG609

<b>Plan Communal de Sauvegarde</b>  <b>LISTE DES MATERIELS DETENUS PAR LES SERVICES COMMUNAUX</b>	<b>Fiche</b>  <b>II.01</b>
---	----------------------------------

Nature du matériel	Quantité	Localisation
Barrières Vauban	50	Ateliers Municipaux
Cônes de sécurité	40	Ateliers Municipaux
Pelle	10	Ateliers Municipaux
Lampe	2	Ateliers Municipaux
Raclettes Cuissards Vêtements de pluie Moyens radio Bâches Lot charpentier (clos, marteaux, scie, tronçonneuse, haches) Treuil, Moyen élévateurs, Moyens de déblaiements  Médiathèque : 2 rallonges + beaucoup de triplettes, 1 projecteur Communauté de communes : 2 rallonges voir laetitia Perrin 0606772642 Ateliers : 2 Groupes électrogènes + diverses rallonges Mairie : 1 onduleur, 2 rallonges, 1 écran tv prises téléphones et wifi		

<p><b>Plan Communal de Sauvegarde</b></p> <p><b>LISTE DES LIEUX D'HEBERGEMENT ET D'ACCUEIL</b></p>	<p><b>Fiche</b></p> <p><b>II.02</b></p>
--	---

<b>Nom</b>	<b>Localisation</b>	<b>Caractéristiques</b>	<b>Capacités d'accueil</b>
B & B	Rue de la Rosselle 08.92.78.80.82	<b>Hôtel</b>	123 lits
Formule 1	23 Rue Nationale 3 08 91 70 53 12	<b>Hôtel</b>	850m2
Hôtel Moderne	4 avenue Emile Huchet 03 87 04 46 56	<b>Hôtel – Restaurant</b>	1062m2
Gymnase Alain Fournier Dojo Marc Brennstuhl	Rue de Grenoble 03 87 04 43 25 Rue de la Sarre 06 77 06 68 16	<b>Gymnases</b>	1439m2
Salle Vouters Salle cité St Fontaine Foyer Saint-Maurice L'atelier le Tezel	Rue de la Frontière : 09 65 31 16 18 Rue de l'école Av Poincaré : 03 87 81 21 95 Rue du Passage supérieur 07 89 57 77 44	<b>Salles des fêtes</b>	2000m2 875m2 1700m2 2875m2
Mille Club Espace Wiselstein (tennis) Foyer Paroissial Hochwald Maison des associations	Rue de France Cité Hochwald 06 10 28 68 84 06 20 97 47 48 03 87 00 22 68		
Internat Pierre et Marie Curie	Rue Pierre et Marie Curie 03 87 29 80 20	<b>Internat du Lycée</b>	200 lits





<b>Plan Communal de Sauvegarde</b>  <b>ALIMENTATION</b> <b>(EAU, NOURRITURE...)</b>	<b>Fiche</b>  <b>II.02</b>
--	----------------------------------

<b>Nature</b>	<b>Localisation</b>	<b>Modalités de mobilisation (entreprises, particuliers...)</b>
AUCHAN	Rue Houillère 03 87 81 65 00	Hypermarché
CALI	35 rue de la Frontière 09 87 04 72 54	Alimentation Générale
E. LECLERC	ZA de Betting 03 87 29 77 90	Hypermarché
LIDL	1 rue de Metz 08 00 00 54 35	Hypermarché
NORMA	Route de la Rosselle N3	Hypermarché
CARREFOUR CONTACT	Place du Marché 03 87 04 90 89	Hypermarché

<b>Plan Communal de Sauvegarde</b>  <b>LISTE DES PERSONNES RESSOURCES</b> <b>Entreprises et Artisans</b>	<b>Fiche</b>  <b>II.03a</b>
---	-----------------------------------

Nom	Adresse	Numéros de téléphone	Compétences particulières
GETRAMAC	Route d'Isming 57 660 HELLIMER	03 87 01 86 26	Travaux Publics Terrassement et VRD
BALESTRERI PAUL WEILER JACQUES	Rue de Hombourg – 57 470 GUENVILLER 21 avenue Barrès (F-M)	03 87 90 80 81 03 87 81 55 61	Charpente – couverture – zinguerie
AREND	53 rue Nationale 57800 ROSBRUCK	03 87 04 69 76	Etanchéité
HAS ALU	16 rue des Muguets 57 600 ROSBRUCK	03 87 04 17 28	Menuiserie PVC ALU
BOUR	Rue de l'Abreuvoir 57 980 DIEBLING	03 87 02 50 24	Menuiserie
FASS	15 rue du Rempart 57 600 FORBACH	03 87 87 02 20 06 85 75 36 92	Métallerie
ZENACKER	50 rue nationale Hombourg Haut	03 87 04 66 63	Menuiserie
MAYER FRERES	149 Av Poincaré F/M	03 55 15 29 67	Menuiserie
TECA	Parc d'activité 57 450 HENRIVILLE	03 87 90 80 52	Chauffage plomberie climatisation

<b>Plan Communal de Sauvegarde</b> <b>LISTE DES PERSONNES RESSOURCES</b> <b>Associations de secourisme</b>	<b>Fiche</b> <b>II.03b</b>
--	-------------------------------

Nom	Adresse	Numéros de téléphone	de	Compétences particulières
Ambulances JUSSIEU	Centre Commercial FAREBERSVILLER	03 87 89 33 32		Ambulances
Far Ambulances	Centre Commercial FAREBERSVILLER	03 87 29 73 00		Ambulances
Ambulances HAMAN	6 rue du 5 décembre FREYMING-MERLEBACH	03 87 90 53 98		Ambulances
Ambulances JUSSIEU	15 rue de la Rosselle FREYMING-MERLEBACH	03 87 00 40 87		Ambulances
Ambulances MEYER	23 avenue Roosevelt FREYMING-MERLEBACH	03 87 29 68 00		Ambulances
Ambulances CTN	34 rue de la Frontière FREYMING-MERLEBACH	03 87 91 07 40		Ambulances
Ambulances Jussieu	Rue Mangin Saint avold	03 81 91 21 22		Ambulances
Ambulances Jussieu	Oeting	03 87 87 80 39		Ambulances
Ambulance Klauer	2 rue de la croix Stiring-Wendel	03 87 87 26 53		Ambulances
Association départementale de la Protection civile	1 rue du chemin de fer Marly	06 85 66 75 82		Sécurité civile
Croix rouge Saint Avold	1 route de Porcelette St-A	03 87 92 32 62 03 87 88 57 17		Association de secourisme
Croix rouge Forbach	15 rue de Remsing Forbach	06 07 66 05 73 03 57 85 00 97		
Croix rouge Creutzwald	6 rue de Bretagne creut	06 36 96 61 46		
Croix blanche l'hôpital Carling	6 rue Jean Mari de Conti L'hôpital			
ADEDS 57	3 rue Saint vit Hambach			

<b>Plan Communal de Sauvegarde</b> <b>LISTE DES PERSONNES RESSOURCES</b> <b>Autres personnes</b>	<b>Fiche</b> <b>II.03c</b>
--	-------------------------------

Nom	Adresse	Numéros de téléphone	Compétences particulières
DR Bencheick DR Poss Centre de santé DR Brocchi CMS DR Pister DR Buch DR Friedrich DR Hantz	5 av des allies 14 rue Foch 115 rue des Romains 24 rue Roosevelt Rue Carmaux 11 Rue Kloster 142 Av Poincaré 32 rue Foch 11 rue Kloster	03 87 81 38 37 03 87 81 07 08 03 87 04 76 74 03 87 04 79 69 03 87 29 28 29 03 87 04 50 85 07 78 04 52 70 03 87 81 05 05 03 87 04 50 85	Médecin généraliste
Psychologue Psychiatre	16 rue houillère	03 87 29 83 75	CMP
Cabinet dentaire Dr Polmar Dr Fauvel Dr Hayon Dr Tavoillot Dr Roos Dr Duffau Dr Blechschmidt Dr Becker Dr Dillinger	1 Place du Marché 77 Av Erckman Chatrian 27 rue du Vieux Lavoir 19 rue du Maréchal Foch 5b Impasse de la Serr 5 Av des Alliés 3A route nationale 1 Place de la Libération 1 Place de la Libération	03 87 04 19 79 03 87 04 60 86 03 87 29 77 80 03 87 04 55 43 03 87 04 17 29 03 87 89 67 89 03 87 04 51 34 03 87 00 41 43 03 87 00 41 43	Dentistes
Lang Centrale Carreau Alliés Baudoin	34 av Erckmann Chatrian 43 rue du casino F/M 46 rue Kloster F/M Place de la Libération Rue Saint Etienne F/M	03 87 04 76 68 03 87 04 48 47 0 387 04 51 24 03 87 04 48 81 03 87 04 41 01	Pharmacies

Centre anti-poison	29 Av. du Maréchal de Lattre de Tassigny, 54000 Nancy	03 83 22 50 50	Centre anti-poison
Clinique les alliés Clinique Lorraine Clinique l’Huillier Clinique Forvet	18 rue Gustave Charpentier 4 Gén Almayer St Avold 1 rue Nationale Forbach 1 rue du Pont Forbach	03 87 81 46 65 03 87 92 25 78 03 87 87 89 70 03 87 87 67 58	Vétérinaires
Adom’ Orthopédie LMM	43 rue Foch 8 rue Foch	03 87 81 59 23 03 87 00 57 84	Matériel Médical
Taxi Kostelac Taxi Romains	2A rue de Hombourg haut, Freyming Merlebach 101 rue des Romains F/M	03 87 81 05 30 06 49 40 76 37	TAXI
Allo depann serrure	5 rue de Metz Freyming Merlebach	06 85 37 89 21	Serrurier
Daniel Walter	5 Av des mineurs Hombourg	03 72 36 22 95	Bûcherons
Quentin Laurent Blaise Dylan	Agent ONF Hombourg- Haut	06 23 07 51 68	ONF
Weber Pierre Gaec Kirch Rein Jean Paul Berthol Philippe	Guenviller Seingbouse Macheren Hombourg-Haut	06 63 18 16 84 03 87 89 16 87 03 87 92 88 52 03 87 91 48 74	Agriculteurs
Garage Spannagel	20 rue nationale Freyming Merlebach	03 87 81 10 33	Mécanicien
Infoprep’s Bis Pro Saint Avold ACII  C ENT	33 av Roosevelt F/M 42 Av Longchamp St/A 13 rue Rioux Martin Macheren  19 BD de Lorraine ST Avold	06 37 66 70 77 03 87 92 03 96 03 87 91 20 50  03 87 91 07 97	Informaticiens
Garage Spannagel Garage Hector Garage Zimmermann	20 rue nationale Freyming Merlebach Rue des Généraux Altmayer Saint avold 135 rue nationale Stiring- Wendel	03 87 81 10 33 03 87 90 08 32 03 87 87 42 00	Dépanneuses
Communauté de communes	2 rue de Savoie	03 87 00 21 50	DDT
Sanef	1 réseau sanef, saint Avold	03 87 29 42 00	SANEF
Saba Snack Snack Medya	1 rue Marechal Foch Freyming Merlebach 6 rue Maréchal Foch F/M	03 55 15 55 94 03 87 81 10 69	Livraison nourriture ou à emporter

VEOLIA	ZI carrefour de l'Europe 2, D31E, 57600 Forbach	09 69 32 35 54	VEOLIA
SAES 57	251A Av. de l'Europe, 57800 Freyming- Merlebach	06 52 31 30 67	Electriciens
GRDF	2 rue de Metz Freyming Merlebach	03 87 00 22 22	EDF + GAZ
Service de la ville	21 rue de la croix	03 87 00 23 48	OMCE
Association départementale de la Protection civile Croix rouge Saint Avoild Croix rouge Forbach Croix rouge Creutzwald Croix blanche l'hôpital Carling AEDS 57	1 rue du chemin de fer Marly 1 route de Porcelette St-A 15 rue de Remsing 6 rue de Bretagne creut 6 rue Jean Mari de Conti L'hôpital 3 rue Saint vit Hambach	06 85 66 75 82 03 87 92 32 62 03 87 88 57 17 06 07 66 05 73 03 57 85 00 97 06 36 96 61 46	Sécurité civile  Association de secourisme
GIP Sécurité  SGE67JMP	40 av Erckmann chat Freyming Merlebach 74 rue nationale Stiring	03 87 90 64 96 03 87 85 23 23	Sécurité privée
Brico dépôt Leroy merlin CMPM	Rue Cugnot Forbach Zone indus Forbach ZA Betting	03 87 84 79 10 03 87 84 67 67 03 87 00 45 30	Matériels de bricolage
Décathlon Forbach Intersport Gosport Saint Avoild	Rue St Guy Forbach 220 rue Nationale Forbach Zone de l'Agora	03 87 29 38 60 03 87 84 45 40 06 30 03 67 26	Tentes, duvets, sac de couchage et vêtements chaud
Marie-Blachere Metzinger Riehl Cacopardo	3 rue basse F/M 39 rue Maréchal Foch 28 rue Maréchal Foch 63 rue Péguy F/M	03 87 00 30 87 03 87 04 41 14 03 87 04 41 38 03 87 94 37 54	Boulangeries
Delaunay gourmet Boucherie Zebiche Elior restauration Ma cuisine maline Grand Est Cuisine  Boucherie Zielinger Lycée Pierre et Marie Curie F/M	3 rue du Caveau F/M 59 rue Nicolas Colson F/M 10 rue Abbé Heydel F/M 15 rue François F/M 46 rue pasteur Pont à Mousson 48 rue nationale Stiring Rue des Vosges F/M	06 62 05 97 69 03 87 81 11 32 03 87 90 53 96 06 11 62 42 02 06 30 11 11 33 03 87 87 53 07 03 87 29 80 20	Traiteurs Cuisines collectives

## **3<sup>ème</sup> PARTIE :**

# **PRESENTATION GENERALE DE LA COMMUNE ET ANALYSE DU RISQUE**



<p><b>Informations générales sur la Commune</b></p> <p><b>PRESENTATION</b></p> <p><b>CONTEXTE GENERAL</b></p>	<p><b>Fiche</b></p> <p><b>III.01</b></p>
---	--

**Nombre d’habitants permanents :**

12818 habitants au dernier recensement en 2022

**Répartition de la population sur le territoire de la commune (nombre)**

Hors centre-ville, la ville est divisée en quartiers, répartis géographiquement côté Freyming et côté Merlebach :

En 2017 chiffres IRIS :

Quartier Chapelle 1 :	1580
Quartier Chapelle 2 :	2321
Quartier Sainte-Barbe :	1859
Quartier Hesselach :	3015
Quartier Freyming-Merlebach Nord :	2365
Quartier Sainte-Fontaine Hochwald :	1567
Quartier Reumaux :	111

## EFFECTIFS SCOLAIRES 2022/2023

ETABLISSEMENTS	NOMBRE D'ENFANTS		NOMBRE DE CLASSES
	TOTAL	DONT ENFANTS EXTERIEUR	

### ELEMENTAIRE

Mixte ST EXUPERY	175	5	9
Mixte ELIE REUMAUX	163	3	7
Marcel PAGNOL	204	17	12
LA CHAPELLE	136	1	8
<b>TOTAL</b>	<b>678</b>	<b>26</b>	<b>36</b>

### MATERNELLE

ST EXUPERY	71	1	4
CUVELETTE	70	3	3
HOCHWALD	43	0	2
STE BARBE	35	3	2
CENTRE	33	2	2
ARC-EN-CIEL	44	1	2
LA CHAPELLE	87	2	5
<b>TOTAL</b>	<b>383</b>	<b>12</b>	<b>20</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 061</b>	<b>38</b>	<b>56</b>

### ENSEMBLE SCOLAIRE ANTOINE GAPP

Maternelle	57	21	2
Elémentaire	152	45	6
Collège	168	69	8
<b>TOTAL</b>	<b>377</b>	<b>135</b>	

## EFFECTIFS SCOLAIRES 2022/2023

### **Collège "CLAUDIE HAIGNERE"**

classe de 6ème :	111
classe de 5ème :	114
classe de 4ème :	115
classe de 3ème :	104
UPE 2A	9
ULIS	37
SEGPA	37

*TOTAL*

527
-----

### **Lycée Professionnel Régional « Pierre et Marie Curie »**

<i>TOTAL</i>	466
--------------	-----

### **Lycée Professionnel « CUVELETTE »**

<i>TOTAL</i>	126
--------------	-----

<p><b>Informations générales sur la Commune</b></p> <p><b>Répertoire des contacts de la Commune</b></p> <p><b>ET des communes voisines</b></p>	<p><b>Fiche</b></p> <p><b>III.02</b></p>
--	--

## ÉTAT-CIVIL - POPULATION - ÉLECTIONS

Liliane KUHNEN [liliane.kuhnen@freyming-merlebach.fr](mailto:liliane.kuhnen@freyming-merlebach.fr)

Responsable de la gestion des actes d'État-civil, des opérations électorales et des services à la population

---

## AFFAIRES SCOLAIRES - SPORTIVES - CULTURELLES - CULTUELLES

Michael OBERT)

[michael.obert@freyming-merlebach.fr](mailto:michael.obert@freyming-merlebach.fr)

Responsable de la gestion et de l'entretien des équipements scolaires, sportifs, culturels et culturels des actions en direction de la jeunesse

---

## URBANISME

Michèle KLEIN-SCHOWING -

[michele.klein-schowing@freyming-merlebach.fr](mailto:michele.klein-schowing@freyming-merlebach.fr)

Responsable de l'aménagement, du droit des sols (permis de construire) et du commerce.

---

## URBANISME OPÉRATIONNEL ET ENVIRONNEMENT

Florian PAVLIC -

[florian.pavlic@freyming-merlebach.fr](mailto:florian.pavlic@freyming-merlebach.fr)

Responsable de l'urbanisme opérationnel (projets urbains) - Environnement, cadre de vie et réglementation.

---

## ATELIERS MUNICIPAUX

Stéphane BOUR

Service d'astreinte

[stephane.bour@freyming-merlebach.fr](mailto:stephane.bour@freyming-merlebach.fr)

Responsable de la propreté urbaine, de l'entretien des espaces verts, de la signalisation verticale et horizontale, de l'éclairage public, du salage et du déneigement

---

## **CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Kadda MOGHRAOUI

[ccas-fm@wanadoo.fr](mailto:ccas-fm@wanadoo.fr)

Responsable de l'aide et de l'accompagnement aux personnes âgées, aux personnes handicapées, aux familles en difficulté - Lutte contre l'exclusion

---

## **CABINET DU MAIRE**

Patricia MEYER

[pierrelang@wanadoo.fr](mailto:pierrelang@wanadoo.fr)

Organise les relations entre les élus et entre les élus et la population

---

## **DIRECTRICE GÉNÉRALE DES SERVICES**

Mélanie MIESZKALSKI

[m.mieszka@freyming-merlebach.fr](mailto:m.mieszka@freyming-merlebach.fr)

Dirige, sous l'autorité du Maire, l'ensemble des services de la Mairie et en coordonne l'organisation

---

## **DIRECTION TECHNIQUE**

Pascal THIRION

[pascal.thirion@freyming-merlebach.fr](mailto:pascal.thirion@freyming-merlebach.fr)

Responsable de la gestion et de la coordination de l'ensemble des travaux sur le patrimoine communal, du bureau d'études techniques et des Ateliers municipaux

---

## **BUREAU D'ÉTUDES - INFORMATIQUE**

Benoît GUYOT

[benoit.guyot@freyming-merlebach.fr](mailto:benoit.guyot@freyming-merlebach.fr)

Responsable des autorisations et permissions de voirie, DICT, travaux bâtiments et VRD, et réseaux informatiques - Administration du site internet

---

## **RESSOURCES HUMAINES**

Nadine MAYER

[nadine.mayer@freyming-merlebach.fr](mailto:nadine.mayer@freyming-merlebach.fr)

Responsable de la gestion administrative et statutaire des agents - Mise en œuvre et évaluation des politiques définies en matière de ressources humaines - Responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques

---

## FINANCES - SECRÉTARIAT DU CONSEIL MUNICIPAL- ASSURANCES

Sabrina MESSAFRI

[sabrina.messafri@freyming-merlebach.fr](mailto:sabrina.messafri@freyming-merlebach.fr)

Responsable du service des Finances - Gestion des assurances - Préparation et compte rendu des séances du Conseil municipal

---

## POLICE MUNICIPALE

Marc OSTER

[policemunicipale@freyming-merlebach.fr](mailto:policemunicipale@freyming-merlebach.fr)

Responsable de la prévention et de la surveillance du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publique

Maire : Mr Pierre Lang

<b>1<sup>er</sup> adjoint</b>	<b>Bernard PIGNON</b>	Direction technique et travaux
<b>2<sup>e</sup> adjointe</b>	<b>Francine KOCHEMS</b>	Affaires scolaires - Etat-civil
<b>3<sup>e</sup> adjoint</b>	<b>Daniel MAYER</b>	Urbanisme - Environnement - Foncier
<b>4<sup>e</sup> adjointe</b>	<b>Fabienne BEAUVAIS</b>	Culture, cultes et animation
<b>5<sup>e</sup> adjoint</b>	<b>Marc FRIEDRICH</b>	Police municipale et questions de défense
<b>6<sup>e</sup> adjointe</b>	<b>Josette KARAS</b>	Cadre de vie - Fleurissement
<b>7<sup>e</sup> adjoint</b>	<b>Renaud BLAES</b>	Communication et réseaux sociaux
<b>8<sup>e</sup> adjointe</b>	<b>Concetta KOENIG</b>	Affaires sportives
<b>9<sup>e</sup> adjoint</b>	<b>Jean-Marie HAAS</b>	CCAS - Politique de la ville

## Contacts dans le communes voisines

Communes	Contact	Téléphone
Mairie de Béning les-Saint - Avold	Mme Ramsaier	03 87 04 75 79
Mairie de Betting	Mr Rausch	03 87 04 40 01
Mairie de Cocheren	Mr Martin	03 87 29 77 33
Mairie de L'hôpital	Mr Schuler	03 87 29 33 80
Mairie de Saint-Avold	Mr Steiner	03 87 91 10 07
Mairie de Rosbruck	Mr Betker	03 87 04 67 02
Mairie de Hombourg-Haut	Mr Muller	03 87 81 48 69



<b>Informations générales sur la Commune</b>  <b>PRESENTATION</b> <b>Identification des Risques</b>	<b>Fiche</b>  <b>III.03</b>
--	-----------------------------------

La Commune de Freyming-Merlebach est sensible à 4 risques majeurs particuliers, décrits dans le Dossier Communal Synthétique. Ce document a pour objet de rappeler les risques auxquels certains habitants de la commune sont soumis.

Ces risques sont liés à des intempéries exceptionnelles ou à un accident grave pouvant se produire au cours d'une activité économique s'exerçant sur le territoire de la commune, et ce, indépendamment des probabilités très inégales de survenue. Le Dossier Communal Synthétique décrit également les mesures de prévention et de protection prises par les pouvoirs publics et les chefs d'entreprise pour prévenir les effets d'une catastrophe ou d'un accident grave ainsi que les mesures de protection individuelles à prendre par les populations pour en minimiser les conséquences.

**Les 4 risques majeurs analysés par le Dossier Communal de Synthèse et résultant des Risques Départementaux Majeurs sont les suivants :**

**Risques Naturels :**                    **Inondations**  
    **Mouvement de terrain – Affaissements géologiques**

**Risques Technologiques :** **Industriel**  
    **Transport de Matières Dangereuses**

Ajouts : Certains risques, identifiés après l'élaboration du Dossier Communal de Synthèse, ne résultent pas des Risques Départementaux Majeurs, mais sont susceptibles de représenter un danger bien réel pour les personnes et les biens. Ces risques sont les suivants :

**Emanations de gaz à la Cité Belle-Roche : report du Plan de Sauvegarde**



# RISQUE NATUREL : INONDATIONS

Fiche  
III.03.A



Retrait-  
gonflement des argiles

## **I. QU'EST-CE QU'UNE INONDATION ?**

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone, avec des hauteurs d'eau variables ; elle est due à une augmentation du débit d'un cours d'eau provoquée par des pluies importantes et durables.

## **II. COMMENT SE MANIFESTE T'ELLE ?**

Elle peut se traduire par :

- Des inondations de plaine : un débordement du cours d'eau, une remontée de la nappe phréatique, une stagnation des eaux pluviales,
- Des crues torrentielles (Vaison-la-Romaine)
- Un ruissellement en secteur urbain (Nîmes)

L'ampleur de l'inondation est fonction de :

- L'intensité et la durée des précipitations,
- La surface et la pente du bassin versant,
- La couverture végétale et la capacité d'absorption du sol,
- La présence d'obstacles à la circulation des eaux, ...

Elle peut être aggravée, à la sortie de l'hiver, par la fonte des neiges.

## **III. QUELS SONT LES RISQUES D'INONDATION POUR LA COMMUNE ?**

La Commune de Freyming-Merlebach a connu un épisode d'inondation en 1982 et 1986 par la crue de la Rosselle. La zone inondable se situe au Sud de l'agglomération en limite de ban communal.

Seuls quelques immeubles ont été touchés par ces débordements.

## **IV. QUELLES SONT LES MESURES PRISES PAR LA COMMUNE ?**

Les mesures suivantes ont été prises afin de limiter le phénomène d'inondation :

- Requalification des berges de la Merle
- L'aménagement des cours d'eau et des bassins versants : curage, travaux de surélévation des berges, installation de palle-planches sur les deux berges...,

- Le repérage des zones exposées (études préliminaires),
- L'interdiction de construire dans les zones les plus exposées, les mesures restrictives (Plan de Prévention des Risques Inondations) devant être reprises dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU) consultable en mairie,
- L'information de la population.

## V. QUE FAIRE ?

### **AVANT :**

Prévoir les gestes essentiels :

- Fermer portes et fenêtres
- Couper le gaz et l'électricité
- Mettre les produits au sec
- Amarrer les cuves
- Faire une réserve d'eau potable
- Prévoir l'évacuation

### **PENDANT :**

- S'informer de la montée des eaux (radio, mairie, Illiwap, Facebook, site internet de la Mairie)
- Couper l'électricité
- N'évacuer qu'après en avoir reçu l'ordre
- Signaler sa présence aux numéros d'urgence 17,18,112 ou à la mairie auprès du 0387296960
- Se manifester aux fenêtres
- Ne pas s'engager en zone inondée en véhicule
- Se réfugier dans les parties hautes

### **APRES :**

- Aérer et désinfecter les pièces
- Chauffer dès que possible
- Ne rétablir l'électricité que sur une installation sèche

## IV. Où S'INFORMER AVANT LA SURVENUE DU RISQUE ?

- Services de la Mairie : Tél 03 87 29 69 60
- Préfecture de la Moselle, Service Interministériel Régional des Affaires Civiles et Economiques de Défense et de la Protection Civile : Tél 03 87 34 87 34
- Sapeurs-Pompiers : Tél 18 en cas d'urgence.

## **RISQUE NATUREL : MOUVEMENTS DE TERRAIN**

**Fiche  
III.03.B**



### **I. QU'EST CE QU'UN MOUVEMENT DE TERRAIN ?**

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol ; il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques. Il est dû à des processus lents de dissolution ou d'érosion favorisés par l'action de l'eau et de l'homme.

### **II. COMMENT SE MANIFESTE-T-IL ?**

Il peut se traduire par :

- Un affaissement plus ou moins brutal de cavités souterraines naturelles ou artificielles (mines, carrière...),
- Des phénomènes de gonflement ou de retrait liés aux changements d'humidité de sols argileux (à l'origine de fissurations du bâti),
- Un tassement des sols compressibles (base, tourbe, argile...) par surexploitation.

### **III. QUELS SONT LES RISQUES DE MOUVEMENT DE TERRAIN DANS LA COMMUNE ?**

La Commune de Freyming-Merlebach est confrontée aux risques d'affaissement géologique (et minier, assimilé aux affaissements géologiques) et de mouvement de terrain.

La zone à risque géologique englobe une large partie de l'agglomération dans le secteur Est et Sud-Est, ainsi que notamment les sièges des puits Reumaux et Vouters.

Une faille naturelle coupe également le ban communal dans un axe Nord-Est, Sud-Ouest.

### **IV. QUELLES SONT LES MESURES PRISES DANS LA COMMUNE ?**

- Repérage des zones exposées (études préliminaires)
- Interdiction des construire dans les zones les plus exposées et mesures restrictives devant être reprises dans le PLU consultable en mairie
- Surveillance très régulière des mouvements déclarés,
- Plans d'alerte, d'information des populations, d'évacuation et d'organisation des secours.

## V. QUE FAIRE ?

En cas d'éboulement, de chutes de pierres :

### **AVANT :**

- S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde

### **PENDANT :**

- Fuir latéralement
- Gagner au plus vite les hauteurs les plus proches
- Ne pas revenir sur ses pas
- Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé
- Si les personnes se trouvent à l'intérieur d'un bâtiment sans possibilité d'évacuer :
  - Se placer sous une table ou un meuble solide
  - Couper l'eau, l'électricité et le gaz.

### **APRES :**

- Evaluer les dégâts et les dangers
- Informer les autorités
- Se mettre à disposition des secours

## VI. OU S'INFORMER AVANT LA SURVENUE DU RISQUE ?

- Services de la Mairie : Tél 03 87 29 69 60
- Préfecture de la Moselle, Service Interministériel Régional des Affaires Civiles et Economiques de Défense et de la Protection Civile : Tél 03 87 34 87 34
- Sapeurs-Pompiers : Tél 18 en cas d'urgence
- BRGM : 03 87 83 14 00 ou 03 87 83 14 01 (n° appel d'urgence 0800 105 909)

## **RISQUE TECHNOLOGIQUE : INDUSTRIEL**

**Fiche  
III.03.C**



### **I. QU'EST-CE QUE LE RISQUE INDUSTRIEL ?**

Le risque industriel majeur est un événement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les riverains, les biens et l'environnement.

Afin d'en limiter la survenue et les conséquences, les établissements les plus dangereux sont soumis à une réglementation stricte et à des contrôles réguliers.

### **II. COMMENT PEUT SE MANIFESTER LE RISQUE INDUSTRIEL ?**

Les principales manifestations sont :

- L'incendie par inflammation d'un produit au contact d'un autre, d'une flamme ou d'un point chaud, avec risque de brûlures et d'asphyxie
- L'explosion par mélange entre certains produits, libération brutale de gaz avec risque de traumatismes directs ou par l'onde de choc
- La dispersion dans l'air, l'eau ou le sol de produits dangereux avec toxicité par inhalation, ingestion ou contact.

Ces manifestations peuvent être associées.

### **III. QUELS SONT LES RISQUES DANS LA COMMUNE ?**

La Commune de Freyming-Merlebach est comprise dans sa partie Ouest dans le rayon de 5 Km du périmètre de sécurité autour de la plate-forme chimique de Carling – Saint Avold.

Un Plan Particulier d'Intervention a été élaboré en 1991 et une information à la population a été effectuée par l'envoi de plaquettes par l'exploitant. Une copie de ces plaquettes peut être obtenue sur simple demande en Mairie, Service Environnement. Une dernière version d'attend de 2019 est disponible (PPI plateforme Chemesis Carling-Saint Avold)

### **IV. QUELLES SONT LES MESURES PRISES DANS LA COMMUNE ?**

- Une réglementation rigoureuse impose aux établissements industriels et dangereux :
  1. Une étude d'impact afin de réduire au maximum les nuisances causées par le fonctionnement normal de l'installation ;
  2. Une étude de danger où l'industriel identifie de façon précise les accidents les plus dangereux, pouvant survenir dans son établissement et leurs conséquences ; cette

étude conduit l'industriel à prendre les mesures de prévention nécessaires et à identifier les risques résiduels.

- Trois autres mesures préventives sont imposées autour des établissements les plus dangereux (dits établissements Seveso)
  - la maîtrise de l'aménagement autour du site avec détermination d'un périmètre de danger,
  - l'élaboration de plans de secours,
  - l'information de la population
- Un contrôle régulier effectué par l'administration (inspecteur des installations classées)
- Des plans de secours élaborés, rédigés et mis en œuvre par l'industriel (POI : Plan d'Opération Interne) ou par le préfet (PPI : Plan Particulier d'Intervention) lorsque l'accident peut avoir des répercussions en dehors du site.

## V. QUE FAIRE ?

### **AVANT**

- Connaître les risques, le signal d'alerte et les consignes :
  - Le signal d'alerte comporte trois sonneries montantes et descendantes de chacune une minute,
  - Si vous l'entendez : confinez-vous et écoutez la radio.

### **PENDANT**

- Être attentif aux moyens de communication : Illiwap, Facebook et site internet de la ville, France bleue 98.8, France Info 106.4, Radio mélodie 102.7
- Rejoindre le bâtiment le plus proche (si le nuage toxique vient vers soi, fuir selon un axe perpendiculaire au vent)
- S'y confiner : boucher toutes les entrées d'air (portes, fenêtres, aérations, cheminées...), arrêter ventilation et climatisation
- S'éloigner des portes et fenêtres
- Ecouter la radio
- Ne pas fumer
- Ne pas chercher à rejoindre les membres de sa famille (ils sont eux aussi protégés)
- Ne pas téléphoner afin de ne pas encombrer les lignes des secours
- Se laver en cas d'irritation et si possible se changer
- Ne sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation
- 

### **APRES**

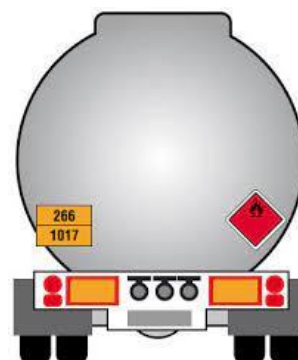
- Aérer le local de confinement

## **VI. Où SE RENSEIGNER AVANT LA SURVENUE DU RISQUE ?**

- Services de la Mairie : Tél 03 87 29 69 60
- Préfecture de la Moselle, Service Interministériel Régional des Affaires Civiles et Economiques de Défense et de la Protection Civile : Tél 03 87 34 87 34
- DREALE : Tél 03 87 56 42 00
- Plate-Forme de Carling – Saint Avold : Tél 03 87 91 74 22
- Réseau ESPOL : Tél 03 87 91 70 69
- Sapeurs-Pompiers : Tél 18 en cas d'urgence.
- Sapeurs-Pompiers locaux : 03 87 29 18 18

## **RISQUE TECHNOLOGIQUE : TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES**

Fiche  
III.03.D



### **I. QU'EST-CE QUE LE RISQUE DE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES ?**

Le risque de transport de matières dangereuses (TMD) est consécutif à un accident se produisant lors du transport, par voie routière, ferroviaire, aérienne, d'eau ou par canalisation, de matières dangereuses. Il peut entraîner des conséquences graves pour la population, les biens et/ou l'environnement.

### **II. QUELS SONT LES RISQUES POUR LA POPULATION ?**

Les produits dangereux sont nombreux : ils peuvent être inflammables, toxiques, explosifs, corrosifs ou radioactifs.

Les principaux dangers liés aux TMD sont :

1. L'explosion occasionnée par un choc avec étincelles, par le mélange de produits, etc. avec des risques de traumatismes directs ou par l'onde de choc.
2. L'incendie à la suite d'un choc, d'un échauffement, d'une fuite, etc. avec des risques de brûlures et d'asphyxie
3. La dispersion dans l'air (nuage toxique), l'eau et le sol de produits dangereux avec risques d'intoxication par inhalation, par ingestion, ou par contact.

### **III. QUELS SONT LES RISQUES DANS LA COMMUNE ?**

Les accidents de TMD peuvent se produire pratiquement n'importe où dans la Commune ; il semblerait toutefois opportun de limiter dans un premier temps l'information préventive sur les TMD aux axes supportant les plus grands flux de transport de matières dangereuses.

Une ligne SNCF traverse la commune dans son axe Est-Ouest. Le CD 26, la RN3 et l'A32 sont également présentes sur la commune. Ces différents axes voient le passage de nombreux wagons et poids-lourds transportant des matières dangereuses.

#### **Risque spécifique Canalisation :**

Tous travaux de terrassement, qu'ils soient du domaine public ou privé, doivent faire l'objet d'une déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT), conformément à la réglementation en vigueur, au moins 10 jours avant l'ouverture du chantier. Il y a lieu de se renseigner en mairie pour connaître l'emplacement exact de ceux-ci.



#### **IV. QUELLES SONT LES MESURES PRISES DANS LA COMMUNE ?**

- Une réglementation rigoureuse portant sur :
  - les règles strictes de circulation dans la commune (vitesse, stationnement, itinéraires de déviation)
  - l'interdiction de circulation sur certains axes, concernant les transports de plus de 15 tonnes
- La surveillance et l'alerte de la population (sirène, haut-parleur, radio),
- Les plans de secours TMD et ORSEC
- Une réglementation appropriée de la circulation

#### **V. QUE FAIRE ?**

### **AVANT**

- Connaître les risques, le signal d'alerte, et les consignes de confinement
- Le signal d'alerte comporte trois sonneries montantes et descendantes de chacune 1 minute.

### **PENDANT**

- Être attentif aux moyens de communication : Illiwap, Facebook et site internet de la ville, France bleue 98.8, France Info 106.4, Radio mélodie 102.7
- **Si vous êtes témoin de l'accident :**
  - donner l'alerte (sapeurs-pompiers : 18 ; police ou gendarmerie : 17) en précisant le lieu, la nature du moyen de transport, le nombre approximatif de victimes, le numéro du produit et le code danger, la nature du sinistre ;
  - s'il y a des victimes, ne pas les déplacer, sauf en cas d'incendie ; s'éloigner
  - si un nuage toxique vient vers vous : fuir selon un axe perpendiculaire au vent ; se mettre à l'abri dans un bâtiment (confinement) ou quitter rapidement la zone (éloignement) ; se laver en cas d'irritation et si possible se changer.
- **Si vous entendez la sirène**
  - se confiner
  - boucher toutes les entrées d'air (portes, fenêtres, aérations, cheminées...), arrêter ventilation et climatisation
  - s'éloigner des portes et fenêtres ;
  - ne pas fumer ;
  - ne pas chercher à rejoindre les membres de sa famille (ils sont eux aussi protégés)
  - ne pas téléphoner afin de ne pas encombrer les lignes de secours
  - ne sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation

### **APRES**

- Si vous êtes confiné, à la fin de l'alerte (radio ou signal sonore de 30 secondes) : aérez le local où vous étiez.

## **VI. Où SE RENSEIGNER AVANT LA SURVENUE DU RISQUE ?**

- Services de la Mairie : Tél 03 87 29 69 60 ou 03 87 29 69 72
- Préfecture de la Moselle, Service Interministériel Régional des Affaires Civiles et Economiques de Défense et de la Protection Civile : Tél 03 87 34 87 34
- DREALE : Tél 03 87 56 42 00
- DDT Metz : Tél 03 87 34 34
- DDT Sarreguemines : Tél : 03 87 28 30 70
- Sapeurs-Pompiers : Tél 18 en cas d'urgence.
- BRGM : 03 87 83 14 00 ou 03 87 83 14 01

<b>AJOUT : EMANATIONS DE GAZ A LA CITE BELLE - ROCHE</b>	<b>Fiche III.03.E</b>
--	---------------------------

## **DEFINITION DES RESPONSABILITES**

### **I. LE PREFET**

**Le Préfet assure la direction des opérations de secours (DOS) :**

- Si l'événement dépasse les capacités de la commune,
- Lorsque le Maire fait appel au représentant de l'Etat,
- Lorsque le Maire s'est abstenu de prendre les mesures nécessaires,
- Lorsque l'événement en cause concerne plusieurs communes du département,
- Et lors de la mise en œuvre du plan département ORSEC.

**En ce cas, le Maire assume toujours ses obligations sur le territoire de sa commune :**

- De mise en œuvre des mesures de sauvegarde vis-à-vis de ses administrés (alerte, évacuation, ...)
- Ou des missions que le préfet peut être amené à lui confier dans le cadre d'une opération de secours d'ampleur ou de nature particulière nécessitant une large mobilisation de moyens (accueil de personnes évacuées, ...)

### **II. LE MAIRE**

**Le Maire assure la direction des opérations de secours (DOS) :**

- Dans les limites de sa commune,
- Jusqu'à ce que, si nécessaire, le préfet assume cette responsabilité dans les cas évoqués précédemment ;

**En ce cas, il met en œuvre en liaison étroite avec le commandant des opérations de secours (COS), chargé de la conduite opérationnelle des secours :**

- Les premières mesures d'urgence,
- Et les mesures de sauvegarde de sa population

### **III. LE COMMANDANT DES OPERATIONS DE SECOURS (COS)**

**Le Commandant des Opérations de Secours appartient au Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours**, ou en son absence, à l'officier de sapeurs-pompiers le plus élevé en grade, présent sur les lieux.

**Le Commandant des Opérations de Secours est responsable** de la conduite opérationnelle des secours :

- Extinction d'un sinistre,
- Sauvetage des vies humaines,
- Sécurité des personnes dans la zone de l'accident.

## **DESCRIPTION GENERALE DU SITE**

### **I. DESCRIPTION GENERALE**

Surface concernée par le risque : La commune de Freyming-Merlebach est concernée par 4.55 hectares sur les 63 Hectares de la commune de Cocheren.

Nombre de personnes concernées par ce risque : 207 personnes sont concernées sur les 1695 qui composent le quartier Belle roche.

Y a-t-il des cours d'eau qui traversent la commune ?

Préciser : la Rosselle, le Cocherenbach et le Winbornbach dans le quartier village

Quelles sont les voies de communication présentes sur la commune ? (routes, voies ferrées, aéroport, canaux, ...) : RD 29, RD 30B, RD 80B, RD 603, A320, ligne ferroviaire Paris Frankfort.

### **II. RISQUES PRESENTS SUR LE QUARTIER**

- Risque Technologique Après Mine et Transport de Matières Dangereuses
- Risque Naturel : Gaz

Lieux publics et établissements recevant du public

Nombre de lieux publics accueillant des enfants :

- Garderie NON permanente : 1 et 1, 14 rue Kloster à Freyming-Merlebach,
- Crèche,
- Ecole maternelle : 2 dont une dans le quartier concerné
- Ecole primaire : 2 dont une dans le quartier concerné
- Autres établissements : 1 collège 600 élèves au quartier village

Nombre d'établissements sanitaires (hôpital, clinique, ...) : 1 maison d'accueil pour personnes âgées de 70 places et 1 centre Alzheimer de 24 places sur le quartier concerné.

## **LE DISPOSITIF DE SURVEILLANCE ET D'ALERTE**

La DREAL Lorraine en lien avec le DPSM ont installés deux dispositifs d'analyse de l'air en continu avec enregistrement et reliés à l'actuelle structure de veille de DPSM.

Les deux sites sont concernés : 6 rue des Merles (ban de Cocheren) et 4 impasse des Tilleuls (ban de Freyming-Merlebach). Les seuils sont fixés à 16% pour la teneur en O<sub>2</sub> et à 1% pour la teneur en CO<sub>2</sub>.

## **L'ANALYSE DU RISQUE**

Les gaz du sol pénètrent naturellement dans les bâtiments et s'y accumulent. Sur la cité Belle Roche à Cocheren ces gaz sont riches en gaz carbonique (CO<sub>2</sub>) et pauvres en oxygène (O<sub>2</sub>) et pénètrent d'autant plus que la pression atmosphérique baisse fortement.

Ce phénomène est identifié depuis le début des années 1990 avec une aggravation depuis le début de l'année 2009.

Il ressort de l'étude de l'INERIS, diligentée à la suite des événements intervenus, que :

- Le mélange gazeux ne peut provenir des vides miniers sous jacents
- La provenance du gaz des alluvions de la Rosselle (tourbière) est peu probable
- L'origine est à rechercher probablement dans les réactions hydrogéochimiques et/ou biochimiques dans le sous-sol et/ou moyennement profond (grès triasiques et nappe aquifère dans les grès).

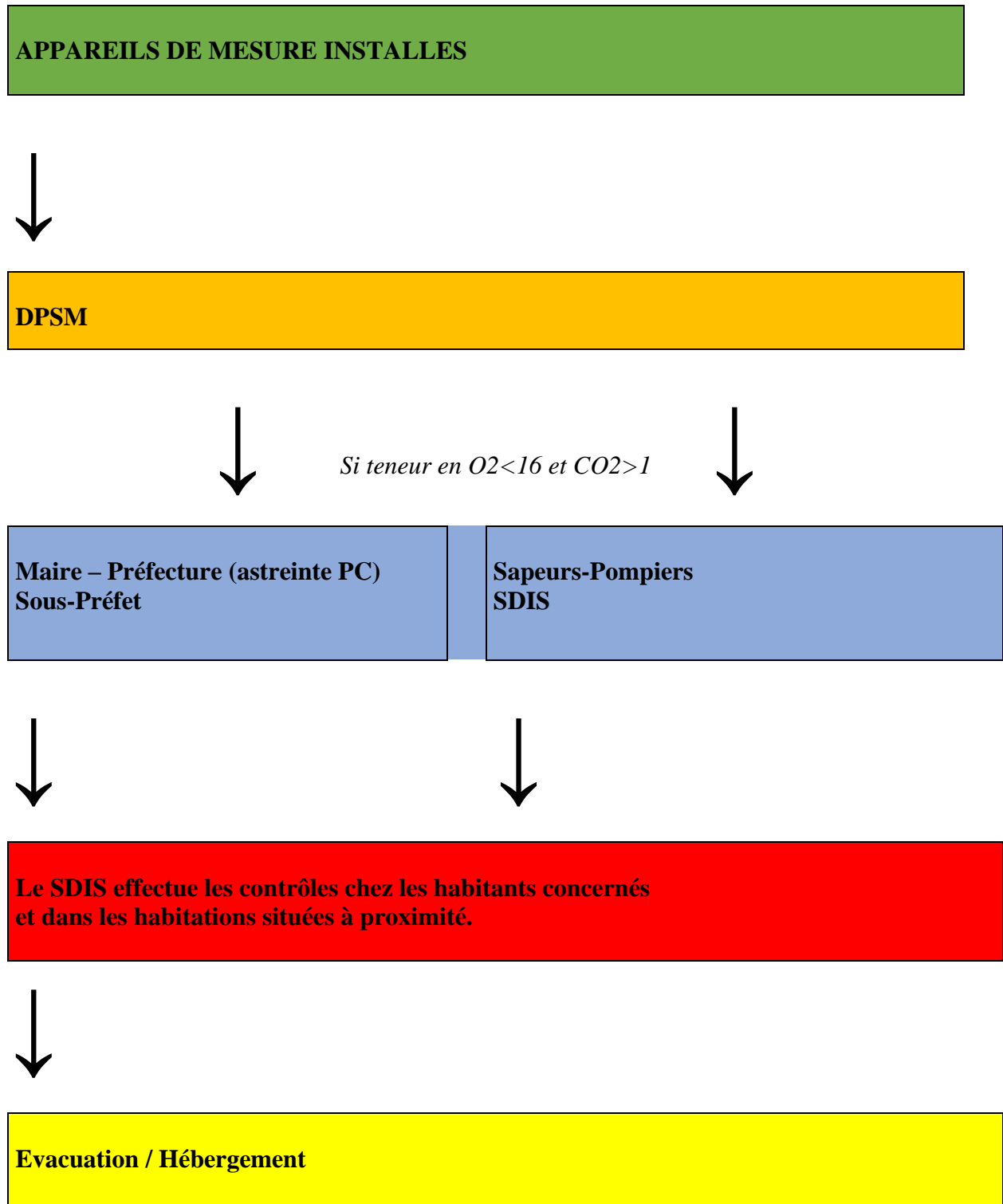
Le vecteur principal de la migration depuis le sous-sol vers les bâtiments semblent être les très nombreuses crevasses post-miniers dans le massif gréseux.

La présence de ces gaz représente un risque pour les occupants d'où la nécessité d'établir ce plan de sauvegarde.

- Quand la teneur en gaz carbonique dépasse 6% (au lieu de 0,1 % dans l'air), des difficultés respiratoires apparaissent,
- Quand la teneur en oxygène descend en dessous de 16% (au lieu de 20,9 % dans l'air), les fonctions physiques et intellectuelles s'affaiblissent. Un taux d'oxygène de 10% peut provoquer une perte subite de connaissance,
- De plus une faible teneur de l'air ambiant en oxygène entraîne une mauvaise combustion dans les appareils de chauffage, chauffe-eau, etc. et ainsi une production de monoxyde de carbone, gaz incolore et inodore et parfois mortel.

La nécessité de mettre en place le présent plan de sauvegarde est renforcé par la cinétique très rapide du phénomène de remontée du gaz.

## SCHEMA D'ALERTE



## **ANNUAIRE OPERATIONNEL**

SERVICES	NOMS
Préfecture 57	Astreinte
Sous-Préfecture de Forbach	
BRGM / DPSM	Expert d'astreinte (à compléter)
Commune de Cocheren	Maire J.-B. MARTIN
	1 <sup>er</sup> Adjoint Daniel Fuhr
	DGS Laurie Quack
	Responsable F. Schwartz
	Chef de Centre F. Schwartz
Commune de F-Merlebach	Maire P. LANG
	Adjoint Marc FRIEDRICH
	Conseiller délégué
	DGS Mélanie MIESZKALSKI
	Directeur Technique P. THIRION
DRIRE	Reste à compléter
SDIS / SP de Freyming-Merlebach	Chef de centre Olivier Mattiuzo
CDC Habitat / SA Sainte Barbe	Centre d'appel 8h-19h
	Urgences
	Directeur agence
	Secrétariat



<b>AJOUT : RETRAIT-GONFLEMENT DES ARGILES</b>	<b>Fiche III.03.F</b>
---	---------------------------

### **QU'EST-CE QUE LE RETRAIT-GONFLEMENT DES ARGILES ?**

Le phénomène de retrait-gonflement des argiles, bien que non dangereux pour l'homme, engendre chaque année sur le territoire français des dégâts considérables aux bâtiments. En raison notamment de leurs fondations superficielles, les maisons individuelles sont particulièrement vulnérables à ce phénomène.

Le matériau argileux présente la particularité de voir sa consistance se modifier en fonction de sa teneur en eau. Ces modifications de consistance peuvent s'accompagner de variations de volume plus ou moins conséquentes.

Certains facteurs favorisent le retrait-gonflement des argiles, notamment la nature du sol, le contexte hydrogéologique, la géomorphologie, la végétation, les défauts de construction, les conditions climatiques et les facteurs anthropiques.

La manifestation des désordres peut se traduire par différents dégâts occasionnés aux bâtiments. Sont notamment susceptibles d'affecter un bâtiment :

- une fissuration des structures, un déversement des structures, un désencastrement des éléments de charpente ou de chaînage, un décollement, ou une fissuration de dallages et de cloisons (désordres au gros-œuvre)
- une distorsion des ouvertures, un décollement des éléments composites, un étirement, une mise en compression, voire une rupture de tuyauteries ou canalisations enterrées (désordres au second-œuvre)
- un décollement et un affaissement des terrasses, un décollement et une fissuration des dalles, une fissuration de murs de soutènement (désordres sur les aménagements extérieurs)

### **QUELS SONT LES RISQUES DANS LA COMMUNE ?**

Les zones affectées par le phénomène sont échelonnées en 4 niveaux : nul ou négligeable, faible, moyen et fort. Les risques sur la commune sont soit nuls (sur la grande majorité du ban), soit faibles (centre-ville de Freyming, carrefour rue de Metz, et une petite section du quartier Sainte Fontaine).

Ces deux niveaux sont décrits comme suit :

**Faible :** Zones sur lesquelles la survenance de sinistres est possible en cas de sécheresse importante, mais avec des désordres ne touchant qu'une faible proportion des bâtiments (en priorité ceux qui présentent des défauts de construction ou un contexte local défavorable, proximité d'arbres ou hétérogénéité du sous-sol, par exemple.)

**Nul :** Zones sur lesquelles la carte géologique n'indique pas la présence de terrain argileux en surface. La survenue de quelques sinistres n'est cependant pas à exclure, compte tenu de la présence possible, sur des secteurs localisés, de dépôts argileux non identifiés sur les cartes géologiques, mais suffisants pour provoquer des désordres ponctuels.

### **QUELS SONT LES RISQUES POUR LA POPULATION ?**

Considérant la cartographie établie par les services de la DDE et les risques liés aux niveaux référencés ci-dessus, les risques pour la population sont négligeables, voire nuls, et ne requièrent aucune prescription particulière.

### **PREVENIR LE RISQUE**

Une cartographie du risque a été établie par le BRGM à titre préventif et à l'échelle des départements français les plus exposés au risque. Ce programme est disponible et accessible sur internet à l'adresse [www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr) La finalité de ce programme est l'information du public, en particulier des propriétaires et des différents acteurs de la construction.

Au niveau communal, le retrait-gonflement des argiles fera l'objet d'une communication spécifique dans le bulletin municipal. Une mention relative au retrait-gonflement des argiles figurera dans le DICRIM et le PCS.

### **CARTOGRAPHIE DU RISQUE**

Sur la page suivante, la cartographie de l'aléa retrait-gonflement des argiles sur le ban communal de Freyming-Merlebach.

<p><b>Informations générales sur la Commune</b></p> <p><b>CARTOGRAPHIE</b></p> <p><b>Localisation des Risques</b></p>	<p><b>Fiche</b></p> <p><b>III.04</b></p>
---	--

Voir plans suivants.

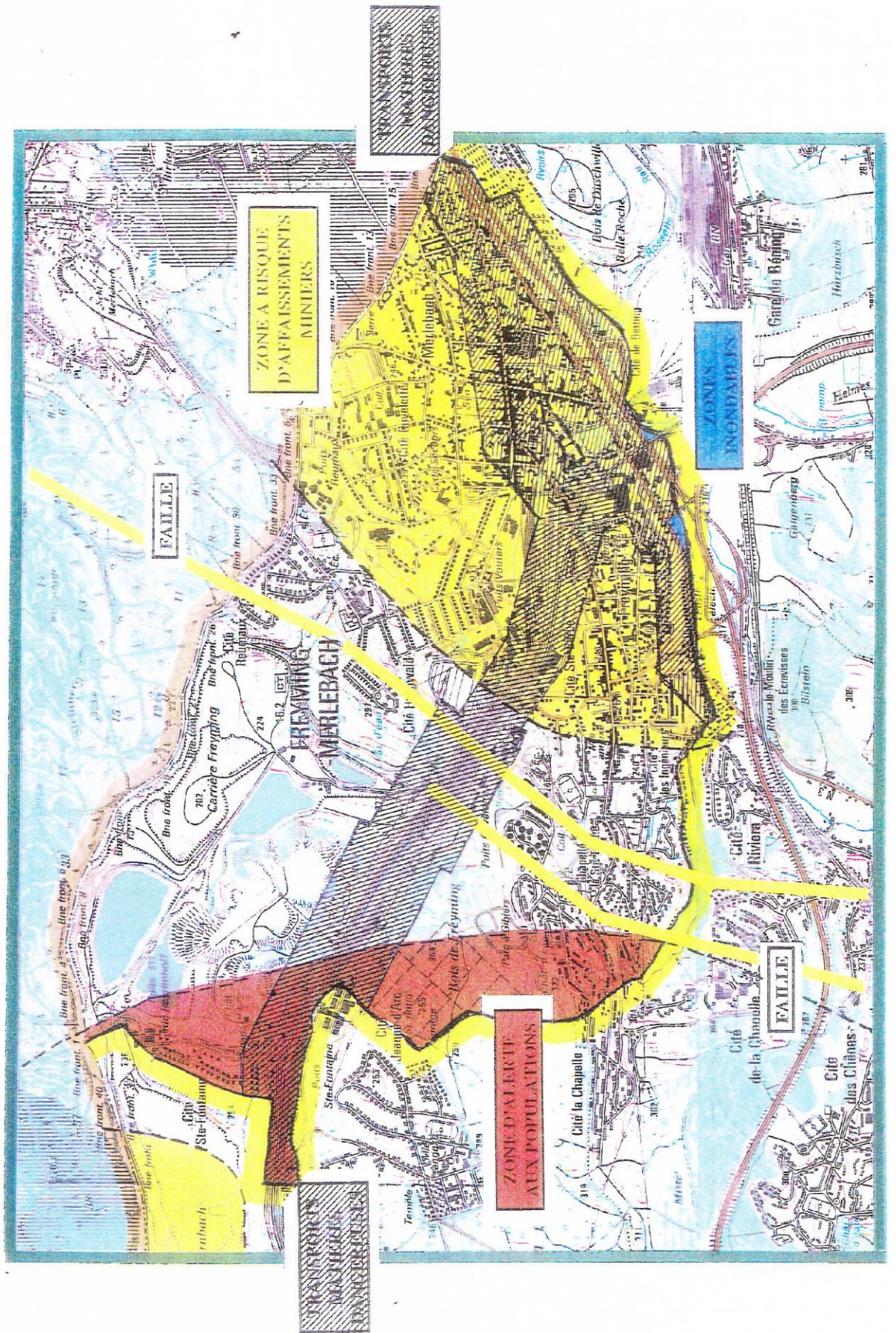
INDEX :

**Plan de la Ville représentant les risques majeurs reconnus**

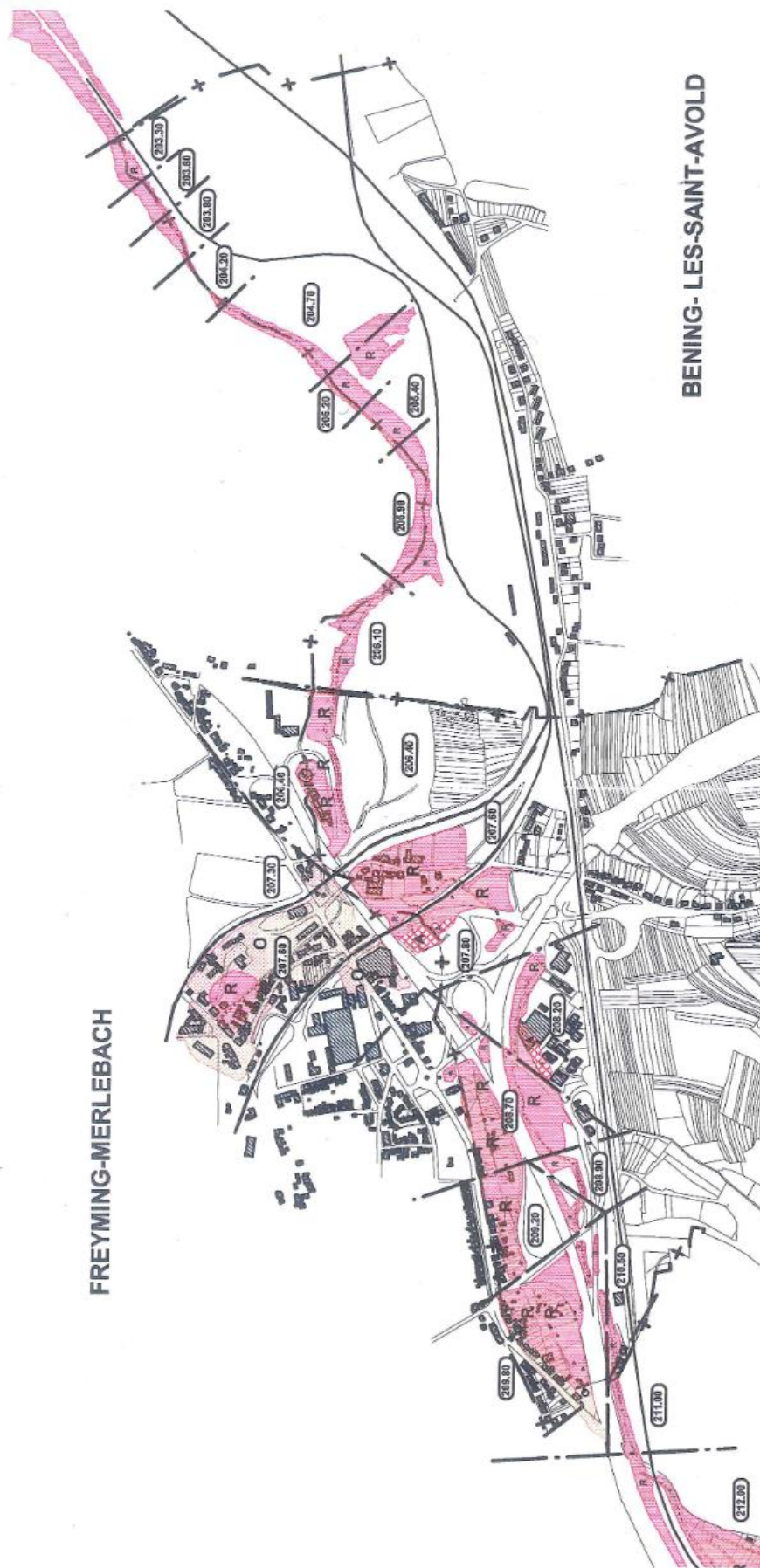
**Cartographie extraite du Plan de Prévention du Risque Naturel INONDATIONS**

**Zone d'alerte aux populations, relative au Plan Particulier d'Intervention CHEMESIS**

**Cartographie de l'aléa retrait-gonflement des argiles dans le département de Moselle**



FREYMING-MERLEBACH



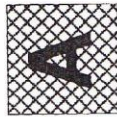
BENING- LES-SAIN-T-AVOLD

BETTING- LES-SAIN-T-AVOLD

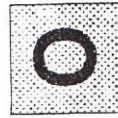
## LEGENDE



ZONE ROUGE A RISQUE ELEVE  
ZONE NATURELLE D'EXTENSION DES CRUES  
→ INCONSTRUCTIBLE



ZONE A RISQUE CONCERNANT DES SECTEURS  
DE DEVELOPPEMENT D'ACTIVITES ECONOMIQUES  
→ PRESCRIPTIONS AUX ACTIVITES  
AUTORISEES



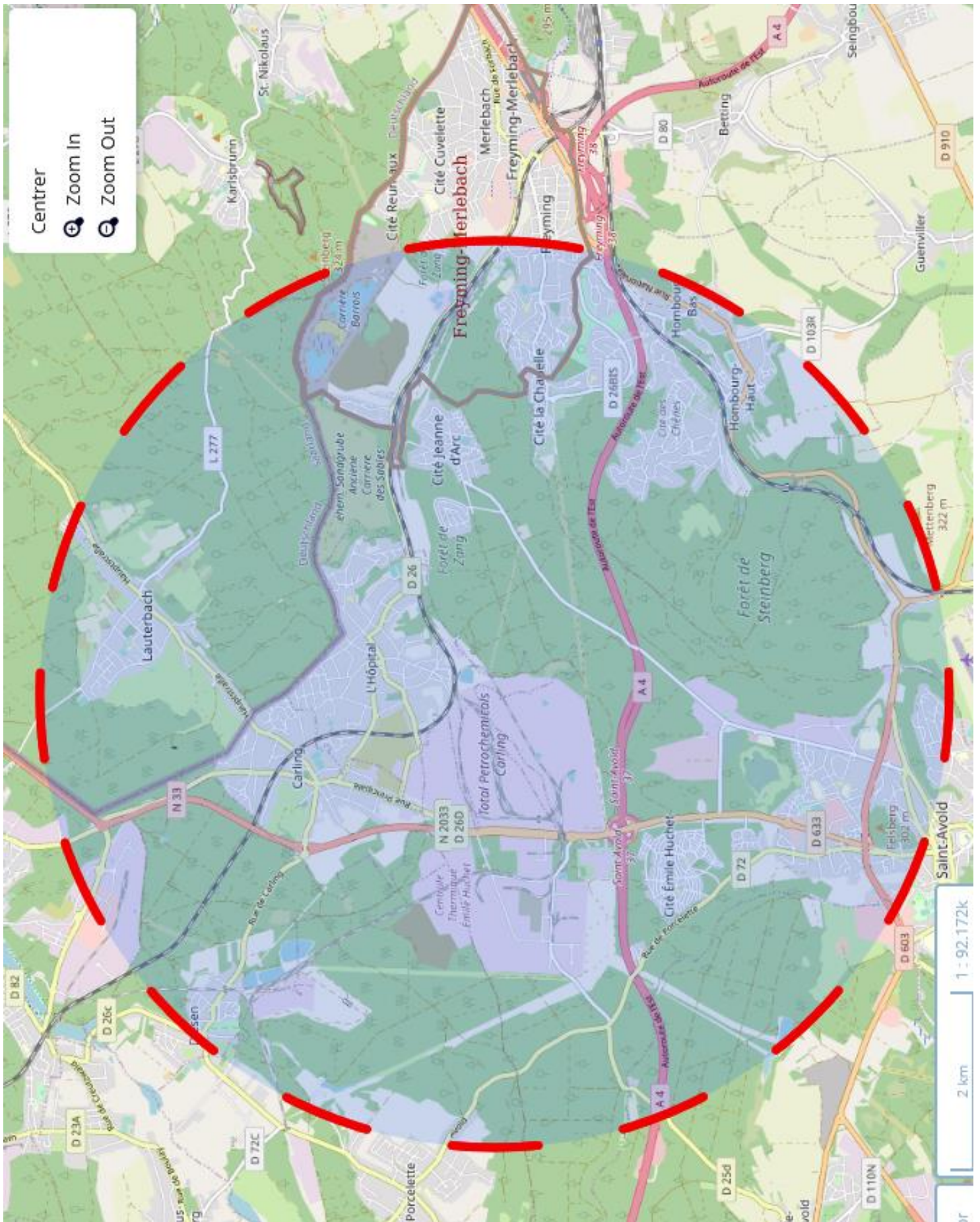
ZONE ORANGE BATIE TOUCHEE PAR LES CRUES  
→ CONSTRUCTIONS AUTORISEES SOUS  
RESERVE DE PRESCRIPTIONS



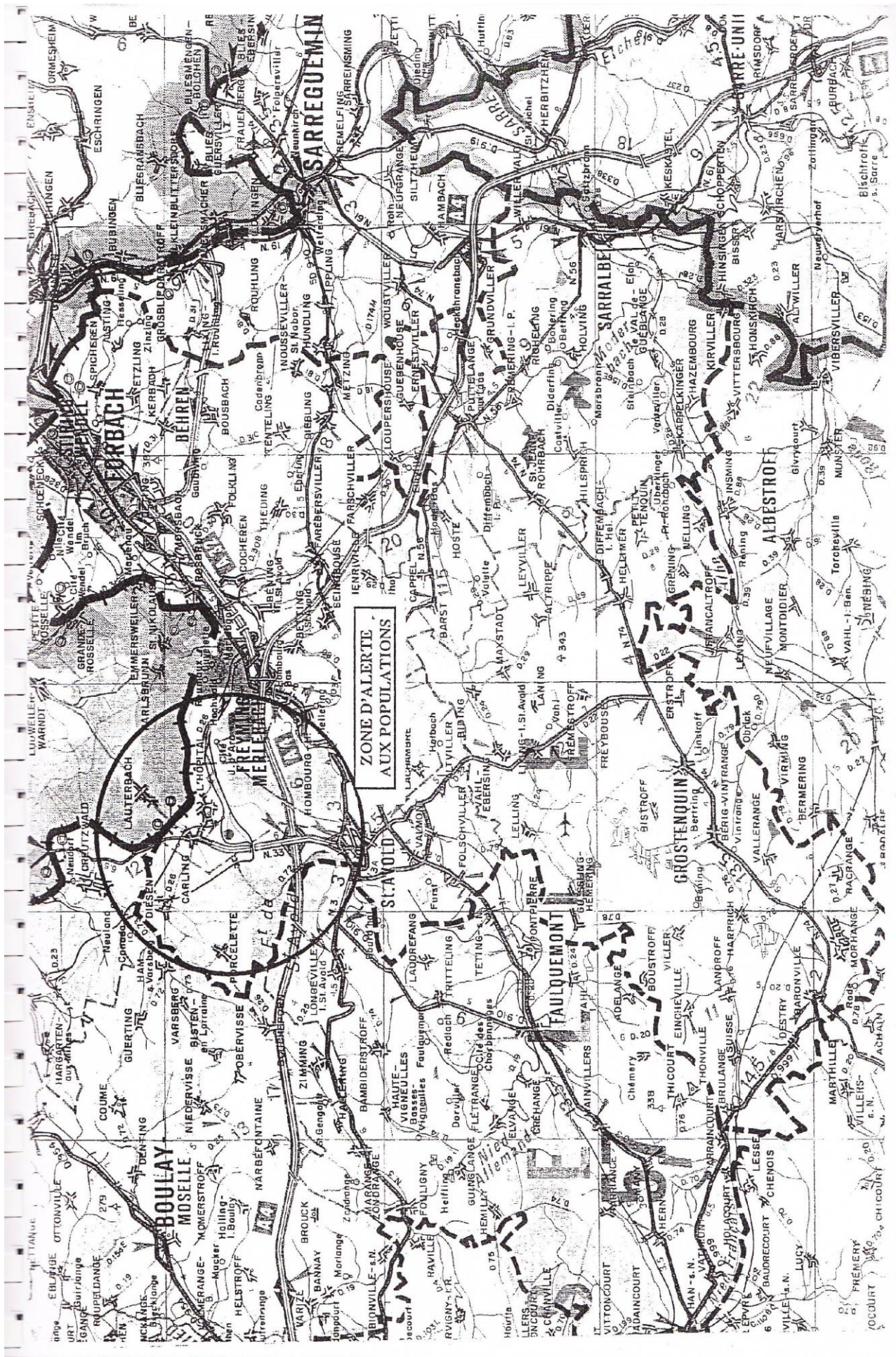
Cote de crue centennale , crue de référence



— Limite de zone



Regional Verband Saarbrücken *Tel.* 0681 506-3000 – *Fax* 0681 506-3090  
 arnold.jungmann@rvsbr.de





<p style="text-align: center;"><b>Informations générales sur la Commune</b></p> <p style="text-align: center;"><b>CARTOGRAPHIE</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Identification des routes, voies ferrées, chemins communaux, ...</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>Fiche</b></p> <p style="text-align: center;"><b>III.05</b></p>
---	--

Voir carte suivante.

**LEGENDE :**

- En rouge : Autoroute
- En vert : Voies ferrées
- En bleu : Cours d'eau
- En jaune : Voirie départementale
- En blanc : Voirie communale

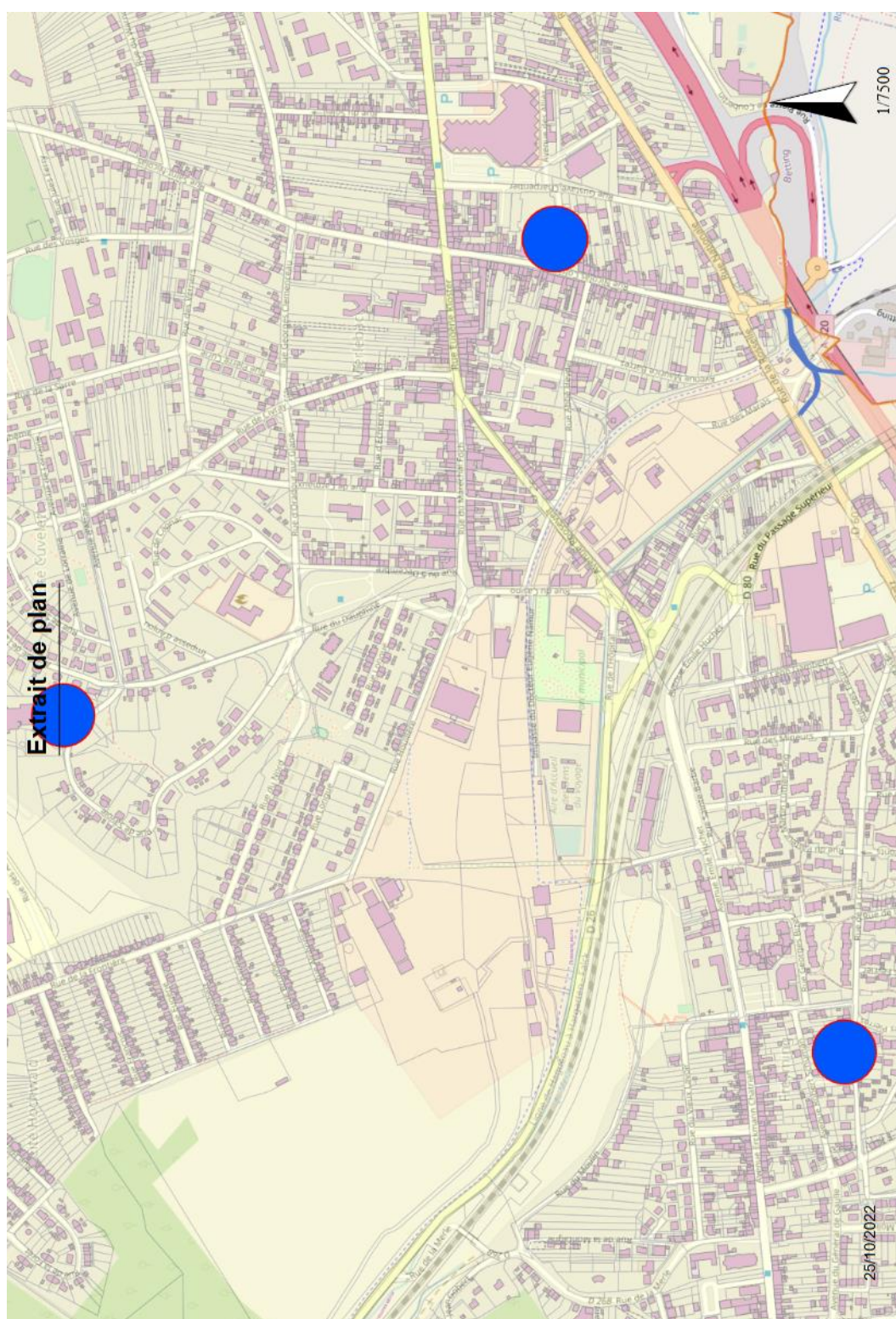


**Informations générales sur la Commune**

**CARTOGRAPHIE**  
**Localisation de la CCM**  
**et point(s) de rassemblement**

**Fiche**

**III.06**



Voir carte suivante.

<p><b>Informations générales sur la Commune</b></p> <p><b>POPULATION SAISONNIERE ET ACTIVITE PONCTUELLES</b></p>	<p><b>Fiche</b></p> <p><b>III.07a</b></p>
--	---

### **Résidents secondaires**

Nombre de résidences secondaires : néant  
**(voir liste, adresses et coordonnées dans l'annuaire de crise)**

### **Activités touristiques**

**(voir liste, adresses et coordonnées dans l'annuaire de crise)**

1. Nombre d'hôtels

VOIR FICHE II.02

2. Nombre de campings

Camping du Felsberg Saint avold  
Parking rue des Suédois Hombourg-Haut

3. Nombre de gîtes

Chez JP ZEN Nowicki  
55A rue saint Nicolas Freyming-Merlebach

Gite des vergers  
1 rue des Vergers Hombourg-haut

Aire de Camping, Aire de l'étang du haut  
6 Rue du Bourg, Hoste

**EXEMPLE D'ARRETE D'INTERDICTION  
DE CIRCULER SUR LA ROUTE COMMUNALE N°  
(NATIONALE ET DEPARTEMENTALE  
EN AGGLOMERATION, CHEMIN RURAL, PLACE)**

Le Maire de.....,

**Vu** les articles L2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de la Voirie Routière,

**Vu** l'effondrement de terrain survenu le

.....

**Vu** le rapport d'expertise géotechnique établi

par le Cabinet géotechnique.....

en date du .....

Considérant que l'effondrement de terrain constitue un danger pour la sécurité publique ;

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : L'accès à la voie (communale, départementale.....)

N°.....est interdit jusqu'à nouvel ordre.

**Article 2** : Les riverains de la voie devront laisser leur véhicule en stationnement devant les barrières interdisant l'accès à la portion de voie endommagée.

**Article 3** : Un exemplaire du présent arrêté sera affiché à proximité des barrières interdisant l'accès à la route et un exemplaire sera remis à chacune des personnes directement concernées (riverains de la voie).

**Article 4** : Monsieur le Secrétaire Général, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie ainsi que toute force de police sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Article 5** : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du Département
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie/Monsieur le Commissaire de Police
- Monsieur le Président du Conseil Général
- Monsieur le Directeur Départemental de l'Équipement
- Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours

Pour exécution chacun en ce qui les concerne.

Fait à .....le.....

Le Maire

## EXEMPLE D'ARRÊTÉ DE RÉQUISITION

Le Maire de.....

**Vu** le Code Général des Collectivités territoriales, article L 2212-2 ;

**Considérant** : l'accident, l'événement .....  
..... survenu le .....à .....heures  
.....

**Considérant** qu'il est nécessaire de doter la commune des moyens nécessaires pour répondre à ses obligations.

**Vu** l'urgence,

### **ARRETE**

#### **Article 1<sup>er</sup> :**

Il est prescrit à

M.....

Demeurant à

.....  
- de se présenter sans délai à la Mairie de.....  
pour effectuer la mission de ..... qui lui sera confiée.

ou

- de mettre à la disposition du Maire le matériel suivant :

.....  
.....  
et de le faire mettre en place à (indiquer le lieu).....

#### **Article 2 :**

Le Commissaire de Police/le Commandant de la Brigade de Gendarmerie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à .....le

Le Maire,

**Attention** : Les frais de réquisition sont à la charge de la commune sauf convention contraire avec le responsable de l'accident.



# **LISTE DES ANNEXES**

ANNEXE 1 : Annuaire de Crise

ANNEXE 2 : Signaux d'alertes

ANNEXE 3 : Extrait du Plan Particulier d'Intervention Chemesis

ANNEXE 4 : L'établissement scolaire face à l'accident majeur (rappel des consignes)

ANNEXE 5 : Journal de crise